



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

---

**ANNÉE 2022 – NUMÉRO 90 DU 07 AVRIL 2022**

---

# TABLE DES MATIÈRES

## **SECRETARIAT GENERAL DE LA PREFECTURE DU NORD DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Arrêté préfectoral du 22 décembre 2021 portant retrait de la commune de BONDUES du Syndicat intercommunal à vocation multiple « Alliance Nord Ouest » (SIVOM Alliance Nord-Ouest)

### **DRFIP**

### **SGCD de l' AISNE**

Convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques des HAUTS-de-FRANCE et du département du Nord (opérations du secrétariat général commun départemental de l' AISNE  
06 avril 2022

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Arrêté du 22 septembre 2021 listant les agglomérations d'assainissement du Nord  
+ Annexe

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L' EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES**

Arrêté du 07 avril 2022 portant retrait d'agrément d'un mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département du Nord

## **CENTRE HOSPITALIER DE DOUAI**

Décision N°2022-18 du 05 avril 2022 portant délégation de signature au personnel de direction

## **CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES**

Décision du 1<sup>er</sup> avril 2022 portant ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement d'un technicien supérieur hospitalier-Spécialité du domaine techniques biomédicales

**ECOLE SUPERIEURE D ART du NORD-PAS-de-CALAIS  
DUNKERQUE-TOURCOING**

Conseil d'administration de l'EPCC  
Séance du 24 mars 2022

Délibération N°2022-03-437

**Corrige la précédente publiée dans le RAA N°87 du 04 avril 2022**

Secrétariat général  
de la préfecture du Nord

Direction  
des relations avec les collectivités territoriales

Bureau de l'intercommunalité et des finances locales

**Arrêté préfectoral portant retrait de la commune de Bondues du Syndicat intercommunal à vocation multiple « Alliance Nord Ouest » (SIVOM Alliance Nord-Ouest).**

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-19 du CGCT ;

Vu la loi d'orientation n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet de la Zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 février 2022 portant délégation de signature à M Simon FETET, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 1980 portant création du syndicat pour le développement de la qualité de vie à l'ouest de la métropole entre les communes de Lambersart, Marquette-lez-Lille, Saint-André et Wambrechies aujourd'hui dénommé SIVOM « Alliance Nord-Ouest » ;

Vu les arrêtés préfectoraux successifs portant extension du périmètre et modification des statuts du syndicat dont sa transformation en syndicat à la carte ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019 portant retrait de la commune de La Madeleine du SIVOM « Alliance Nord-Ouest » ;

Vu la délibération du 15 octobre 2020 de la commune de Bondues sollicitant son retrait du SIVOM « Alliance Nord-Ouest » pour la compétence « Aide à la gestion des archives communales » (seule compétence transférée au SIVOM par la commune) ;

Vu la délibération du comité syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest en date du 20 octobre 2021 autorisant le retrait de la commune de Bondues ;

Vu le courrier du 16 novembre 2021 du Président du SIVOM Alliance Nord-Ouest à l'ensemble de ses membres, qui disposaient alors, conformément à l'article L5211-19 du Code général des collectivités territoriales, d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ce retrait. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision était réputée défavorable ;

Vu les délibérations favorables des communes de COMINES (15/12/21) ; DEULEMONT (23/11/21) ; LAMBERSART (09/12/21) ; LOMPRET (08/12/21) ; MARCQ-EN-BAROEUL (14/12/21) ; MARQUETTE-LEZ-LILLE (29/11/21) ; PERENCHIES (25/11/21) ; QUESNOY-SUR-DEULE (09/12/21) ; SAINT-ANDRE (14/12/21) ; VERLINGHEM (16/12/21) ; WAMBRECHIES (02/12/21) ;

Vu l'avis réputé défavorable de la commune de WARNETON ;

Considérant que les conditions de majorité requises par l'article L5211-19 du CGCT sont réunies ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La commune de Bondues est autorisée à se retirer au 1<sup>er</sup> janvier 2022 du Syndicat intercommunal à vocation multiple « Alliance Nord-Ouest » (SIVOM Alliance Nord-Ouest).

**Article 2** : Ce retrait s'effectuera dans les conditions fixées aux articles L5211-19 et L5211-25-1 du CGCT.

**Article 4** : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administratif, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr);

**Article 5** : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture du Nord, Monsieur le Président du Syndicat intercommunal à vocation multiple « Alliance Nord-Ouest » ainsi que Monsieur le Maire de Bondues sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et dont copie sera adressée :

- aux Maires des communes membres ;
- au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;
- au Directeur Régional des finances publiques de la région Hauts-de-France ;
- au Président de la Chambre Régionale des Comptes de la région Hauts-de-France.

Lille, le 22 DEC 2021

Pour le Préfet du Nord et par délégation,

Le Secrétaire général

  
Simon FETET

## **Convention de délégation de gestion**

**relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité  
du directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France  
et du département du Nord**

**(opérations du secrétariat général commun départemental de l'Aisne)**

La présente délégation est conclue en application :

– du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

- du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2022

– du décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations, notamment son article 37 ;

– de l'arrêté du 09 mars 2022 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord ;

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

– du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

entre le secrétariat général commun départemental de l'Aisne représenté par Madame Sylvie Denis directrice, désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

et

la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord, représentée par M. Christophe Milh, directeur du pôle gestion publique, désignée sous le terme de « délégataire », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la délégation**

En application du décret du 14 octobre 2004 susvisé, le délégrant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, l'exécution d'opérations d'ordonnancement des dépenses et des recettes relevant des programmes qu'il prescrit pour le compte de la direction départementale de la protection des populations de l'Aisne et de la direction départementale des territoires de l'Aisne.

### **Article 2 : Prestations accomplies par le délégataire**

Le délégataire est chargé de l'exécution des décisions du délégrant, s'agissant des actes énumérés ci-après.

#### **I. – Opérations de dépenses**

1° Le délégataire assure, pour le compte et sur demande formalisée du délégant, le traitement des actes suivants :

- a) il saisit et valide les engagements juridiques ;
- b) il notifie aux fournisseurs les bons de commande validés dans Chorus ;
- c) il saisit la date de notification des actes ;
- d) il réalise, lorsqu'il y a lieu, la saisine du contrôleur budgétaire selon les seuils prévus ;
- e) le cas échéant, il enregistre la certification du service fait ;
- f) il instruit, saisit et valide les demandes de paiement ;
- g) il réalise, en liaison avec le service prescripteur, les travaux de fin de gestion et saisit notamment dans Chorus les opérations d'inventaire validées au sein des services par le responsable d'inventaire ;
- h) il tient la comptabilité auxiliaire des immobilisations ;
- i) il participe au dispositif de contrôle interne budgétaire et comptable du service prescripteur ;
- j) il réalise l'archivage des pièces qui lui incombent.

2° Le délégant reste chargé des décisions de dépenses, de la constatation et de la certification du service fait, du pilotage de ses crédits et de l'archivage des pièces qui lui incombent.

## **II. – Opérations de recettes**

1° Le délégataire assure, pour le compte du délégant, le traitement des actes suivants :

- a) il saisit et valide, sur demande formalisée du délégant, les engagements de tiers et les titres de perception ;
- b) il édite et signe les états récapitulatifs de créances et les envoie au comptable de la prise en charge a minima selon un rythme mensuel ;
- c) il réalise, en liaison avec le service prescripteur, les travaux de fin de gestion ;
- d) il assiste le service prescripteur dans la mise en œuvre du contrôle interne comptable et met en œuvre le contrôle interne comptable de premier niveau au sein de sa structure ;
- e) il réalise l'archivage des pièces qui lui incombent.

2° Le délégant reste chargé des décisions de recettes et de l'archivage des pièces qui lui incombent.

### **Article 3 : Obligations du délégataire**

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité des informations budgétaires et comptables enregistrées dans Chorus et à rendre compte de son activité.

### **Article 4 : Obligations du délégant**

Le délégant assure le pilotage des autorisations d'engagement et des crédits de paiement et

n'est pas dégagé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au délégataire.

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission.

#### **Article 5 : Exécution de la délégation**

Le chef du service délégataire est autorisé à subdéléguer à ses subordonnés l'exécution des actes mentionnés aux 1° des I et II de l'article 2.

#### **Article 6 : Modification du document**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant.

#### **Article 7 : Durée, reconduction et résiliation du document**

La présente délégation prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2022. Elle est reconduite tacitement d'année civile en année civile.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite.

Ce document fera l'objet d'une publication.



Fait à Lille,  
le 6 avril 2022

<p>Le délégant</p> <p>Le secrétariat général commun départemental de l'Aisne</p> <p>La directrice</p>  <p>Sylvie Denis</p>	<p>Le délégataire</p> <p>La direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord</p> <p>Le directeur du pôle gestion publique</p>  <p>Christophe MILH</p>
<p>Visa du préfet</p> <p>Le préfet du département de l'Aisne</p> <p>Thomas Campeaux</p> 	<p>Visa du préfet</p> <p>Le préfet de la région Hauts-de-France et du département du Nord</p> <p>Georges-François Leclerc</p> 

## Arrêté Préfectoral listant les agglomérations d'assainissement du Nord.

---

Le Préfet de la région Hauts de France  
Préfet du Nord

Vu la Directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (Directive ERU) ;

Vu la Directive n°2000/60 du 23 octobre 2000 (Directive-cadre sur l'eau) ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L211-1 portant sur le régime général et la gestion de la ressource en eau ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.2224-6 ;

Vu la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 28 septembre 2016 par lequel la région issue du regroupement des régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie est dénommée « Hauts-de-France » ;

Vu le décret du 27 août 2020 nommant M. Simon FETET, Secrétaire Général de la préfecture du Nord ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) - M. LECLERC (Georges- François) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2021 portant délégation de signature à M. Simon FETET, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu le rapport du directeur départemental des territoires et de la mer en date du 03 août 2021 ;

Considérant les dispositions de l'article R.2224-6 du Code Général des Collectivités Territoriales requérant que le préfet arrête la liste des agglomérations d'assainissement, en déterminant les systèmes d'assainissement tels que définis à la rubrique 2.1.1.0. de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement qui les composent ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

### **ARRÊTE**

#### **Article 1<sup>er</sup> – Objet de l'arrêté**

La liste des agglomérations d'assainissement dont le territoire s'étend soit en totalité dans le département du Nord, soit en partie dans le département du Nord et en partie sur le territoire Belge, figure en annexe du présent arrêté. Cette liste mentionne également les systèmes d'assainissement composant chaque agglomération d'assainissement.

## **Article 2 – Réserve des droits des tiers**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

## **Article 3 – Voies et délais de recours**

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déferée à la juridiction administrative compétente et notamment au tribunal administratif de Lille dans les délais prévus à l'article R.514-3-1 du même code :

Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L.511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de cette décision.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## **Article 4 – Publication**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet des Services de l'État dans le nord et au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Un exemplaire sera affiché dans les mairies des communes du département du Nord citées dans l'annexe.

## **Article 5 – Exécution et publicité**

Le secrétaire général et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont copie sera adressée aux personnes ci-dessous mentionnées :

- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts de France ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord ;
- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe ;
- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Cambrai ;
- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Douai ;
- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque ;
- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes ;
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Fait à Lille, le **22 SEP. 2021**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

  
Simon FETET

Annexe : Liste des agglomérations d'assainissement dont le territoire s'étend soit en totalité dans le département du Nord, soit en partie dans le département du Nord et en partie sur le territoire Belge (13 pages)

## Annexe

Liste des agglomérations d'assainissement dont le territoire s'étend soit en totalité dans le département du Nord, soit en partie dans le département du Nord et en partie sur le territoire Belge.

Conformément à la rubrique 2.1.1.0. de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement, un système d'assainissement est constitué d'un système de collecte, d'une station de traitement des eaux usées et des ouvrages assurant l'évacuation des eaux usées traitées vers le milieu récepteur, tels que détaillés ci-dessous.

Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération	Code Sandre de la station d'épuration	Nom de la station d'épuration	Code Sandre du système de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
010000159003	AIBES	011270400000	AIBES	01800552	AIBES	59003:AIBES
010000159006	AMFROIPIRET	011265700000	AMFROIPIRET	01800551	AMFROIPIRET	59070:BERMERIES   59006:AMFROIPIRET
010000159011	ANNOEULLIN	011039800000	ANNOEULLIN	01800085	ANNOEULLIN	59005:ALLENES-LES-MARAIS   59133:CARNNIN   59011:ANNOEULLIN
010000159012	ANOR	010737800000	ANOR	01800040	ANOR	59012:ANOR
010000159017	ARMENTIERES	010761600000	ARMENTIERES	01800042	ARMENTIERES	59196:ENNETIERES-EN-WEPPEPES   59143:CHAPELLE-D'ARMENTIERES   59088:BOIS-GRENIER   59470:PREMESQUES   59355:LOMME   59317:HOUPLINES   59252:FRELINGHIEN   59457:PERENCHIES   59611:VERLINGHEM   59356:LOMPIRET   59202:ERQUINGHEM-LYS   59017:ARMENTIERES
010000159018	ARNEKE	010996000000	ARNEKE	01800408	ARNEKE	59018:ARNEKE
010000159022	ATTICHES	011053300000	ATTICHES	01800457	ATTICHES	59427:NEUVILLE   59022:ATTICHES
010000159008	AUBERCHICOURT	011037300000	AUBERCHICOURT	01800076	AUBERCHICOURT	59192:EMERCHICOURT   59409:MONCHECOURT   59390:MASNY   59620:VILLERS-AU-TERTRE   59008:ANICHE   59185:ECAILLON   59024:AUBERCHICOURT
010000159025	AUBERS	010832200000	AUBERS	01800347	AUBERS	59257:FROMELLES   59025:AUBERS
010000159026	AUBIGNY-AU-BAC	011273200000	AUBIGNY-AU-BAC	01800075	AUBIGNY-AU-BAC	59117:BUGNICOURT   59023:AUBENCHEUL-AU-BAC   59115:BRUNEMONT   59026:AUBIGNY-AU-BAC
010000159028	AUBY	011079700000	AUBY	01800480	AUBY	59509:ROOST-WARENDIN   59489:RAIMBEAUCOURT   59408:MONCHEAUX   59028:AUBY
010000159033	AULNOYE-AYMERIES	014022900000	AULNOYE-AYMERIES	01800089	AULNOYE-AYMERIES	59068:BERLAIMONT   59467:PONT-SUR-SAMBRE   59041:BACHANT   59542:SAINT-REMY-CHAUSSEE   59344:LEVAL   59406:MONCEAU-SAINT-WAAST   59033:AULNOYE-AYMERIES
010000159037	AVESNES-LES-AUBERT-RIEUX-EN-CAMBRESIS	010696500000	AVESNES-LES-AUBERT-RIEUX-EN-CAMBRESIS	01800039	AVESNES-LES-AUBERT-RIEUX-EN-CAMBRESIS	59502:RIEUX-EN-CAMBRESIS   59216:ESWARS   59141:CAUROI   59422:NAVES   59322:WUY   59595:THUN-SAINT-MARTIN   59593:THUN-LEVEQUE   59121:CAGNONCLES   59037:AVESNES-LES-AUBERT

Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération	Code Sandre de la station de dépurat	Nom de la station de dépurat	Code Sandre du système de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
010000159036	AVESNES-SUR-HELPE	011045500000	AVESNES-SUR-HELPE	01800108	AVESNES-SUR-HELPE	59534:SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE   59050:BAS-LIEU   59035:AVESNELLES   59290:HAUT-LIEU   59036:AVESNES-SUR-HELPE
010000159043	BAILLEUL-BAILLEUL	011048600000	BAILLEUL-BAILLEUL	01800118	BAILLEUL-BAILLEUL	59073:BERTHEN   59581:STEEENWERCK   59535:SAINT-JANS-CAPPEL   59401:METEREN   59043:BAILLEUL
010000259043	BAILLEUL-OUTTERSTEENE	010386200000	BAILLEUL-OUTTERSTEENE	01800590	BAILLEUL-OUTTERSTEENE	59399:MERRIS   59043:BAILLEUL
010000159048	BANTIGNY	010999400000	BANTIGNY	01800412	BANTIGNY	59552:SANCOURT   59001:ARANCOURT   59167:CUVILLERS   59085:BLECOURT   59048:BANTIGNY
010000159051	BASSEE-LA-BASSEE-SALOME	011054800000	BASSEE-LA-BASSEE-SALOME	01800464	BASSEE-LA-BASSEE-SALOME	59281:HANTAY   59388:MARQUILLIES   59658:WICRES   59550:SALOME   59320:ILLES   59051:BASSEE
010000159052	BAUVIN	011048300000	BAUVIN	01800446	BAUVIN	59477:PROVIN   59052:BAUVIN
010000159053	BAVAY	011041900000	BAVAY	01800092	BAVAY	59441:OBIES   59315:HOUDAIN-LEZ-BAVAY   59031:AUDIGNIES   59070:BERMERIES   59396:MECQUIGNIES   59053:BAVAY
010000159058	BEAUFORT-NORD	011284900000	BEAUFORT-NORD	01800560	BEAUFORT-NORD	59058:BEAUFORT
010000159062	BEAURIEX-NORD	010831900000	BEAURIEX-NORD	01800649	BEAURIEX-NORD	59062:BEAURIEX
010000159065	BELLIGNIES	011221900000	BELLIGNIES	01800502	BELLIGNIES	59277:GUSSIGNIES   59077:BETTRECHIES   59065:BELLIGNIES
010000159066	BERELLES	011266100000	BERELLES	01800528	BERELLES	59066:BERELLES
010000159067	BERGUES	011052400000	BERGUES	01800453	BERGUES	59641:WARHEM   59082:BIERNE   59319:HOYMILLE   59067:BERGUES
010000159070	BERMERIES	014028000000	BERMERIES	01800774	BERMERIES	59070:BERMERIES
010000159076	BETTIGNIES	014020400000	BETTIGNIES	01800654	BETTIGNIES	59076:BETTIGNIES
010000159080	BEUVRY-LA-FORET	011080400000	BEUVRY-LA-FORET	01800481	BEUVRY-LA-FORET	59105:BOLVIGNIES   59004:AIIX   59435:NOMAIN   59330:LANDAS   59080:BEUVRY-LA-FORET
030000152049	BIERNE-ICPE	011064200000	BIERNE-ICPE	01800137	BIERNE-ICPE	59570:SOCC   59478:QUAEDYPRE   59082:BIERNE
010000159083	BISSEZELE	010828900000	BISSEZELE	01800643	BISSEZELE	59083:BISSEZELE
010000159084	BLARINGHEM	010481000000	BLARINGHEM	01800368	BLARINGHEM	59366:LYNDE   59084:BLARINGHEM
010000159086	BOESCHEPE	011279900000	BOESCHEPE	01800554	BOESCHEPE	59401:METEREN   59262:GODEWAERSVELDE   59086:BOESCHEPE
010000159090	BOESEGHEM	014006400000	BOESEGHEM	01800644	BOESEGHEM	59590:THIENNES   59087:BOESEGHEM
010000159088	BOIS-GRENIER	011259500000	BOIS-GRENIER	01800550	BOIS-GRENIER	59088:BOIS-GRENIER
010000159089	BOLLEZELE	011231600000	BOLLEZELE	01800532	BOLLEZELE	59397:MERCHEGHEM   59089:BOLLEZELE

Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération	Code Sandre de la station de dépuraton	Nom de la station d'épuration	Code Sandre du système de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
010000159092	BOUCHAIN-ROEULX	011040200000	BOUCHAIN-ROEULX	01800086	BOUCHAIN-ROEULX	59429:NEUVILLE-SUR-ESCAUT   59227:FENAIN   59192:EMERCHICOURT   59391:MASTAING   59504:ROEULX   59313:HORDAIN   59038:AVESNES-LE-SEC   59348:LIEU-SAINT-AMAND   59002:ABSCON   59097:BOUCHAIN
010000159094	BOURBOURG	011055300000	BOURBOURG	01800133	BOURBOURG	59094:BOURBOURG
010000159099	BOUSIES	011072300000	BOUSIES	01800469	BOUSIES	59246:FOREST-EN-CAMBRESIS   59242:FONTAINE-AU-BOIS   59607:VENDEGIES-AU-BOIS   59164:CROIX-CALUYAU   59099:BOUSIES
010000159101	BOUSIGNIES-SUR-ROC	011260300000	BOUSIGNIES-SUR-ROC	01800515	BOUSIGNIES-SUR-ROC	59101:BOUSIGNIES-SUR-ROC
010000159107	BRAY-DUNES	010296100000	BRAY-DUNES	01800021	BRAY-DUNES	59668:ZUYDCCOOTE   59260:GHYVELDE   59107:BRAY-DUNES
010000159111	BROXEELE	010825700000	BROXEELE	01800675	BROXEELE	59337:IEDERZEELE   59516:RUBROUCK   59628:VOLCKERINCKHOVE   59111:BROXEELE
010000159112	BRUAY-SUR-L'ESCAUT	010270200000	BRUAY-SUR-L'ESCAUT	01800315	BRUAY-SUR-L'ESCAUT	59112:BRUAY-SUR-L'ESCAUT
010000159118	BUSIGNY	011251900000	BUSIGNY	01800564	BUSIGNY	59118:BUSIGNY
010000259118	BUSIGNY-CHEMINOTS	014021200000	BUSIGNY-CHEMINOTS	01800735	BUSIGNY-CHEMINOTS	59118:BUSIGNY
010000159119	BUYSSSCHEURE	012021600000	BUYSSSCHEURE	01800579	BUYSSSCHEURE	59119:BUYSSSCHEURE
010000159120	CAESTRE	011260400000	CAESTRE	01800548	CAESTRE	59189:IECKE   59120:CAESTRE
010000159122	CAMBRAI	014012500000	CAMBRAI	01800077	CAMBRAI	59206:ESCAUDOEUVRES   59488:RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE   59521:SAILLY-LEZ-CAMBRAI   59294:HAYNECOURT   59492:RAMILLIES   59476:PROVILLE   59244:FONTAINE-NOTRE-DAME   59597:TILLOY-LEZ-CAMBRAI   59428:NEUVILLE-SAINT-REMY   59039:AWOINGT   59432:NIERGNIES   59122:CAMBRAI
010000159124	CAMPHIN-EN-PEVELE	014021100000	CAMPHIN-EN-PEVELE	01800642	CAMPHIN-EN-PEVELE	59124:CAMPHIN-EN-PEVELE
010000159130	CAPPELLE-BROUCK	011075600000	CAPPELLE-BROUCK	01800473	CAPPELLE-BROUCK	59539:SAINT-PIERRE-BROUCK   59130:CAPPELLE-BROUCK
010000159134	CARTIGNIES	012021900000	CARTIGNIES	01800561	CARTIGNIES	59134:CARTIGNIES
010000159135	CASSEL-OXELAERE	010251200000	CASSEL-OXELAERE	01800308	CASSEL-OXELAERE	59054:BAVINCHOVE   59536:SAINTE-MARIE-CAPPEL   59454:OXELAERE   59135:CASSEL
010000159136	CATEAU-CAMBRESIS	010837100000	LE-CATEAU-CAMBRESIS-NOUVELLE	01800001	LECATEAU-CAMBRESIS nouvelle	59498:REUMONT   59311:HONNECHY   59545:SAINT-SOUPLET   59412:MONTAY   59531:SAINT-BENIN   59321:INCHY   59604:TROISVILLES   59059:BEAUMONT-EN-CAMBRESIS   59394:MAUROIS   59074:BERTRY   59465:POMMEREUIL   59055:BAZUEL   59136:CATEAU-CAMBRESIS
010000159137	CATILLON-SUR-SAMBRE	011249500000	CATILLON-SUR-SAMBRE	01800534	CATILLON-SUR-SAMBRE	59274:GROISE   59450:ORS   59137:CATILLON-SUR-SAMBRE

Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération	Code Sandre de la station de dépurat	Nom de la station de dépurat	Code Sandre du système de collecte	Nom des systèmes de collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
010000159139	CAUDRY-BEAUVOIS-2	014012600000	CAUDRY-BEAUVOIS-2	01800056	CAUDRY-BEAUVOIS-2	59102:BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS   59081:BEVILLERS   59138:CATTENIERES   59139:CAUDRY   59039:AWOINGT   59243:FONTAINE-AU-PIRE   59213:ESTOURMEL   59075:BETHENCOURT   59132:CARNIERES   59063:BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS
010000159140	CAULLERY	010389700000	CAULLERY	01800029	CAULLERY	59413:MONTIGNY-EN-CAMBRESIS   59631:WALINCOURT-SELVIGNY   59149:CLARY   59349:LIGNY-EN-CAMBRESIS   59287:HAUCOURT-EN-CAMBRESIS   59140:CAULLERY
010000159147	CHOISIES	010835000000	CHOISIES	01800697	CHOISIES	59147:CHOISIES
010000159148	CLAIRFAYTS	011270800000	CLAIRFAYTS	01800555	CLAIRFAYTS	59148:CLAIRFAYTS
010000159150	COBRIEUX	011072400000	COBRIEUX	01800470	COBRIEUX	59096:BOURGHELLES   59258:GENECH   59150:COBRIEUX
010000159151	COLLERET	011284200000	COLLERET	01800575	COLLERET	59151:COLLERET
010000259151	COLLERET-OSTERGNIES	011284300000	COLLERET-OSTERGNIES	01800724	COLLERET-OSTERGNIES	59151:COLLERET
010000159152	COMINES	011274400000	COMINES	01800206	COMINES	59352:LINSELLES   59643:WARNETON   59656:WERYVICO-SUD   59152:COMINES (+ Comines-Warneton Belgique)
010000159155	COUDEKERQUE-BRANCHE	011034600000	COUDEKERQUE-BRANCHE	01800066	COUDEKERQUE-BRANCHE	59131:CAPPELLE-LA-GRANDE   59588:TÉGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE   59016:ARMBOUTS-CAPPEL   59340:LEFFRINCOKOUCKE   59154:COUDEKERQUE   59183:DUNKERQUE   59155:COUDEKERQUE-BRANCHE
010000159157	COUSOLRE	010999300000	COUSOLRE	01800411	COUSOLRE	59157:COUSOLRE (+ Bersillies-l'Abbaye Belgique)
010000159160	CRESPIN	010438400000	CRESPIN	01800034	CRESPIN	59484:QUIEVRECHAIN   59591:THIVENCELLE   59559:SEBOURG   59217:ETH   59505:ROMBIES-ET-MARCHIPONT   59116:BRV   59530:SAINT-AYBERT   59160:CRESPIN
010000159161	CREVECOEUR-SUR-LESCAUT	010279100000	CREVECOEUR-SUR-LESCAUT	01800013	CREVECOEUR-SUR-LESCAUT	59517:RUES-DES-VIGNES   59341:LESDAIN   59161:CREVECOEUR-SUR-LESCAUT
010000159162	CROCHTE	010278900000	CROCHTE	01800318	CROCHTE	59162:CROCHTE
010000159168	CYSOING	010696600000	CYSOING	01800388	CYSOING	59042:BACHY   59096:BOURGHELLES   59364:LOUVIL   59638:WANNEHAIN   59419:MOUCHIN   59168:CYSOING
010000159169	DAMOUSIES	010828800000	DAMOUSIES	01800695	DAMOUSIES	59442:OBRECHIES   59169:DAMOUSIES
010000259172	DENAIN-WAYRECHAIN-SOUS-DENAIN	011033200000	DENAIN-WAYRECHAIN-SOUS-DENAIN	01800061	DENAIN-WAYRECHAIN-SOUS-DENAIN	59205:ESCAUDAIN   59651:WAYRECHAIN-SOUS-DENAIN   59288:HAULCHIN   59361:LOURCHES   59172:DENAIN
010000159173	DEULEMONT	014020900000	DEULEMONT	01800707	DEULEMONT	59173:DEULEMONT
010000159174	DIMECHAUX	014030100000	DIMECHAUX	01800710	DIMECHAUX	59174:DIMECHAUX
010000159175	DIMONT	014026400000	DIMONT	01800640	DIMONT	59175:DIMONT
010000159177	DOMPIERRE-SUR-HELPE	012021400000	DOMPIERRE-SUR-HELPE	01800577	DOMPIERRE-SUR-HELPE	59374:MARBAIX   59177:DOMPIERRE-SUR-HELPE

Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération	Code Sandre de la station de dépurat	Nom de la station de dépurat	Code Sandre du système de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la production des eaux usées par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
010000159178	DOUAI	011031500000	DOUAI	01800054	DOUAI	59334:LAUWIN-PLANOUE   59028:AUBY   59156:COURCHELETTES   59329:LAMBRES-LEZ-DOUAI   59654:WAZIERS   59211:ESOUERCHIN   59234:FLERS-EN-ESCREBIEUX   59165:QUINCY   59178:DOUAI
010000259179	DOUCHY-LES-MINES-NOYELLES-SUR-SELLE	014028800000	DOUCHY-LES-MINES-NOYELLES-SUR-SELLE	01800744	DOUCHY-LES-MINES-NOYELLES-SUR-SELLE	59285:HASPRES   59179:DOUCHY-LES-MINES   59440:NOYELLES-SUR-SELLE
010000159180	DOULIEU-LE-DOULIEU	010480900000	DOULIEU-LE-DOULIEU	01800367	DOULIEU-LE-DOULIEU	59180:DOULIEU
010000159181	DOURLERS-SAINT-AUBIN	014004500000	DOURLERS-SAINT-AUBIN	01800565	DOURLERS-SAINT-AUBIN	59529:SAINT-AUBIN   59181:DOURLERS
010000159186	ECCLES	010826400000	ECCLES	01800703	ECCLES	59186:ECCLES
010000159188	ECUELIN	014020700000	ECUELIN	01800636	ECUELIN	59188:ECUELIN
010000159191	ELINCOURT	011038100000	ELINCOURT	01800427	ELINCOURT	59191:ELINCOURT
010000159196	ENNETIERES-EN-WEPPES	014023000000	ENNETIERES-EN-WEPPES	01800694	ENNETIERES-EN-WEPPES	59195:ENGLOS   59201:ERQUINGHEM-LE-SEC   59278:HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN   59208:ESCOBECQUES   59056:BEAUCAMPS-LIGNY   59196:ENNETIERES-EN-WEPPES
010000159198	EPPE-SAUVAGE	012024000000	EPPE-SAUVAGE	01800638	EPPE-SAUVAGE	59198:EPPE-SAUVAGE
010000159200	ERINGHEM	014004300000	ERINGHEM	01800576	ERINGHEM	59666:ZEGERSCAPPEL   59200:ERINGHEM
010000159209	ESNES	010999700000	ESNES	01800541	ESNES	59209:ESNES
010000159214	ESTREES	011080700000	ESTREES	01800483	ESTREES	59214:ESTREES
010000159218	ETROEUNGT	011231300000	ETROEUNGT	01800507	ETROEUNGT	59218:ETROEUNGT
010000159220	FACHES-THUMESNIL-HOULPIN-ANCOISNE	011036900000	FACHES-THUMESNIL-HOULPIN-ANCOISNE	01800074	FACHES-THUMESNIL-HOULPIN-ANCOISNE	59388:MARQUILLIES   59286:HAUBOURDIN   59343:LESQUIN   59553:SANTES   59316:HOULPIN-ANCOISNE   59278:HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN   59670:DON   59609:VENDEVILLE   59653:WAVRIN   59437:NOYELLES-LES-SECLIN   59648:WATTIGNIES   59585:TEMPLEMARS   59560:SECLIN   59193:EMMERIN   59524:SAINGHIN-EN-WEPPES   59220:FACHES-THUMESNIL
010000159223	FAVRIL-LE-FAVRIL	010827700000	FAVRIL-LE-FAVRIL	01800705	FAVRIL-LE-FAVRIL	59223:FAVRIL
010000159224	FECHAIN	011054500000	FECHAIN	01800462	FECHAIN	59255:FRESSIES   59254:FRESSAIN   59300:HEM-LENGLET   59224:FECHAIN
010000159226	FELLERIES	011234100000	FELLERIES	01800509	FELLERIES	59226:FELLERIES
010000159228	FERIN-GOEULZIN	014025000000	FERIN-GOEULZIN	01800307	FERIN-GOEULZIN	59263:GOEULZIN   59126:CANTIN   59228:FERIN
010000159232	FLAMENGRIE-LA-FLAMENGRIE	014026500000	FLAMENGRIE-LA-FLAMENGRIE	01800635	FLAMENGRIE-LA-FLAMENGRIE	59232:FLAMENGRIE
010000159233	FLAUMONT-WAUDRECHIES	014022400000	FLAUMONT-WAUDRECHIES	01800677	FLAUMONT-WAUDRECHIES	59233:FLAUMONT-WAUDRECHIES
010000159236	FLESQUIERES	010551000000	FLESQUIERES	01800383	FLESQUIERES	59236:FLESQUIERES



Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération	Code Sandre de la station de dépurat	Nom de la station de dépurat	Code Sandre du système de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
010000359237	FLETRE-EST	010830400000	FLETRE-EST	01800843	FLETRE-EST	59237:FLETRE
010000159237	FLETRE-OUEST	010827800000	FLETRE-OUEST	01800679	FLETRE-OUEST	59237:FLETRE
010000159239	FLINES-LEZ-RACHES	011184100000	FLINES-LEZ-RACHES	01800490	FLINES-LEZ-RACHES	59222:FAUMONT   59509:ROOST-WARENDIN   59486:RACHES   59411:MONS-EN-PEVELE   59007:ANHIERIS   59158:COUTICHES   59239:FLINES-LEZ-RACHES
010000159240	FLOURSIES	010830600000	FLOURSIES	01800667	FLOURSIES	59240:FLOURSIES
010000159241	FLOYON	010832000000	FLOYON	01800682	FLOYON	59241:FLOYON
010000159244	FONTAINE-NOTRE-DAME	010289200000	FONTAINE-NOTRE-DAME	01800320	FONTAINE-NOTRE-DAME	59010:ANNEUX   59125:CANTAING-SUR-ESCAULT   59244:FONTAINE-NOTRE-DAME
010000159249	FOURMIES	011037700000	FOURMIES	01800078	FOURMIES	59229:FERON   59659:WIGNEHIES   59249:FOURMIES
010000159253	FRESNES-SUR-ESCAULT	014026100000	FRESNES-SUR-ESCAULT	01800527	FRESNES-SUR-ESCAULT	59153:CONDE-SUR-L'ESCAULT   59207:ESCAUTPONT   59301:HERGNIES   59616:VIEUX-CONDE   59253:FRESNES-SUR-ESCAULT
010000159260	GHYVELDE	011049100000	GHYVELDE	01800447	GHYVELDE	59605:UXEM   59404:MOERES   59260:GHYVELDE
010000159261	GLAGEON-HAMEAU-DE-COUPLEVOIE	014024300000	GLAGEON-HAMEAU-DE-COUPLEVOIE	01800751	GLAGEON-HAMEAU-DE-COUPLEVOIE	59261:GLAGEON
010000159265	GOMMEGNIES	011096900000	GOMMEGNIES	01800542	GOMMEGNIES	59473:PREUX-AU-SART   59251:FRASNOY   59640:WARGNIES-LE-PETT   59285:GOMMEGNIES
010000159266	GONDECOURT	014023800000	GONDECOURT	01800115	GONDECOURT	59145:CHEMY   59304:HERRIN   59266:GONDECOURT
010000059269	GOUZEAUCOURT	011054700000	GOUZEAUCOURT	01800463	GOUZEAUCOURT	59623:VILLERS-GUISLAIN   59625:VILLERS-POUICH   59267:GONNELIEU   59269:GOUZEAUCOURT
010000159271	GRANDE-SYNTHÉ	011051300000	GRANDE-SYNTHÉ	01800126	GRANDE-SYNTHÉ	59183:DUNKERQUE   59576:SPYCKER   59131:CAPPELLE-LA-GRANDE   59110: BROUCKERQUE   59016:ARMBOUTS-CAPPEL   59380:MARDYCK   59248:FORT-MARDYCK   59271:GRANDE-SYNTHÉ
010000159270	GRAND-FAYT	014024200000	GRAND-FAYT	01800634	GRAND-FAYT	59270:GRAND-FAYT
010000159273	GRAVELINES	011032600000	GRAVELINES	01800058	GRAVELINES	59272:GRAND-FORT-PHILIPPE   59273:GRAVELINES
010000159279	HALLUIN	BE0000159279	HALLUIN	01800207	HALLUIN	59098:BOUSBECCQUE   59508:RONCQ   59279:HALLUIN
010000259282	HARDIFORT-NOUVELLE	014021900000	HARDIFORT-NOUVELLE	01800660	HARDIFORT-NOUVELLE	59282:HARDIFORT
010000159293	HAVERSKERQUE	011222100000	HAVERSKERQUE	01800503	HAVERSKERQUE	59293:HAVERSKERQUE
010000159295	HAZEBROUCK	011039400000	HAZEBROUCK	01800083	HAZEBROUCK	59295:HAZEBROUCK
010000159297	HELESMES	011279200000	HELESMES	01800570	HELESMES	59297:HELESMES
010000159301	HERGNIES-BRUILLE-SAINT-AMAND	010790600000	HERGNIES-BRUILLE-SAINT-AMAND	01800404	HERGNIES-BRUILLE-SAINT-AMAND	59114:BRUILLE-SAINT-AMAND   59444:ODOMEZ   59301:HERGNIES

Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération	Code Sandre de la station d'épuration	Nom de la station d'épuration	Code Sandre du système de collecte	Nom des systèmes de collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
010000159250	HERLIES	014023200000	HERLIES	01800758	HERLIES	59250:FOURNES-EN-WEPPES   59320:ILLIES   59303:HERLIES
010000159305	HERZEELE	011072200000	HERZEELE	01800468	HERZEELE	59046:BAMBECCÔQUE   59305:HERZEELE
010000159306	HESTRUD	011270500000	HESTRUD	01800553	HESTRUD	59306:HESTRUD
010000159308	HONDEGHEM	012021500000	HONDEGHEM	01800600	HONDEGHEM	59308:HONDEGHEM
010000059309	HONDSCHOOOTE	010836900000	HONDSCHOOOTE-NOUVELLE	01800459	HONDSCHOOOTE-NOUVELLE	59499:REXPOEDE   59328:KILLEM   59309:HONDSCHOOOTE
010000159310	HON-HERGIES	011270900000	HON-HERGIES	01800559	HON-HERGIES	59584:TAISNIERES-SUR-HON   59310:HON-HERGIES
010000159312	HONNECOURT-SUR-ESCAUT-BANTOUZELLE	010701900000	HONNECOURT-SUR-ESCAUT-BANTOUZELLE	01800390	HONNECOURT-SUR-ESCAUT-BANTOUZELLE	59049:BANTOUZELLE   59047:BANTEUX   59312:HONNECOURT-SUR-ESCAUT
010000159314	HORNAING	010775500000	HORNAING	01800043	HORNAING	59314:HORNAING
010000159323	JENLAIN	011043300000	JENLAIN	01800099	JENLAIN	59639:WARGNIES-LE-GRAND   59323:JENLAIN
010000159324	JEUMONT	010256000000	JEUMONT	01800208	Jeumont	59385:MARPENT   59495:RECQVINGNIES   59104:BOUSSOIS   59324:JEUMONT
010000159327	LALLAING-FLINES	011069100000	LALLAING	01800139	LALLAING	59414:MONTIGNY-EN-OSTREVENT   59327:LALLAING
010000159327	LALLAING-FLINES	010833700000	LALLAING-FLINES	01800861	LALLAING-FLINES	59414:MONTIGNY-EN-OSTREVENT   59327:LALLAING
010000159331	LANDRECIES	011075200000	LANDRECIES	01800140	LANDRECIES	59331:LANDRECIES
010000159333	LAROUILLIES	012021700000	LAROUILLIES	01800563	LAROUILLIES	59333:LAROUILLIES
010000159345	LEWARDE	011038400000	LEWARDE	01800428	LEWARDE	59354:LOFFRE   59199:ERCHIN   59620:VILLERS-AU-TERTRE   59345:LEWARDE
010000159342	LEZ-FONTAINE	014020200000	LEZ-FONTAINE	01800721	LEZ-FONTAINE	59342:LEZ-FONTAINE
010000159347	LIESSIES	012021800000	LIESSIES	01800562	LIESSIES	59347:LIESSIES
010000159350	LILLE-MARQUETTE-LEZ-LILLE	011031300000	LILLE-MARQUETTE-LEZ-LILLE	01800053	LILLE-MARQUETTE-LEZ-LILLE	59239:HEM   59527:SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE   59278:HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN   59195:ENGLOSI   59368:MADELEINE   59470:PREMESQUES   59378:MARCO-EN-BAROEUL   59566:SEQUEDIN   59352:LINSELLES   59386:MARQUETTE-LEZ-LILLE   59648:WATTIGNIES   59128:CAPINGHEM   59611:VERLINGHEM   59482:QUESNOY-SUR-DEULE   59410:MONS-EN-BAROEUL   59646:WASQUEHAL   59220:FACHES-THUMESNIL   59196:ENNETIERES-EN-WEPPES   59346:LEZENNES   59328:LAMBERSART   59512:ROUBAIX   59523:SAINGHIN-EN-MELANT OIS   59355:L'OMME   59343:LESQUIN   59009:VILLENUEVE-D'ASCQ   59636:WAMBRECHIES   59507:RONCHIN   59421:MOUVAUX   59090:BONDUES   59360:LOOS   59356:L'OMPRET   59508:RONCO   59256:FRETIN   59286:HAUBOURDIN   59163:CROIX   59350:LILLE
010000159353	LOCQUIGNOL	011265400000	LOCQUIGNOL	01800672	LOCQUIGNOL	59353:LOCQUIGNOL

Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération	Code Sandre de la station de dépuraton	Nom de la station d'épuration	Code Sandre du système de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
010000159353	LOCQUIGNOL	010835400000	LOCQUIGNOL-HAMEAU-DE-LA-HACHELLE	01800849	LOCQUIGNOL-HAMEAU-DE-LA-HACHELLE	59353:LOCQUIGNOL
010000159357	LONGUEVILLE-LA-LONGUEVILLE	011231400000	LONGUEVILLE-LA-LONGUEVILLE	01800508	LONGUEVILLE-LA-LONGUEVILLE	59357:LONGUEVILLE
010000259357	LONGUEVILLE-LA-LONGUEVILLE-LES-LANIERES	014026300000	LONGUEVILLE-LA-LONGUEVILLE-LES-LANIERES	01800793	LONGUEVILLE-LA-LONGUEVILLE-LES-LANIERES	59357:LONGUEVILLE
010000159358	LOOBERGHE	010746400000	LOOBERGHE	01800396	LOOBERGHE	59182:DRINCHAM   59358:LOOBERGHE
010000159359	LOON-PLAGE	012023900000	LOON-PLAGE	01800132	LOON-PLAGE	59159:CRAYWICK   59359:L.OON-PLAGE
010000159375	MARCHIENNES	011079600000	MARCHIENNES	01800479	MARCHIENNES	59596:TILLOY-LEZ-MARCHIENNES   59637:WANDIGNIES-HAMAGE   59642:WARLAING   59375:MARCHIENNES
010000159377	MARCOING	011048400000	MARCOING	01800117	MARCOING	59438:NOYELLES-SUR-ESCAUT   59377:MARCOING
010000159381	MARESCHE	010756400000	MARESCHE	01800398	MARESCHE	59565:SEPMERIES   59451:ORSINVAL   59019:ARTRES   59626:VILLERS-POL   59381:MARESCHE
010000159382	MARETZ	011252200000	MARETZ	01800211	MARETZ	59382:MARETZ
010000159384	MAROLLES	010438000000	MAROLLES	01800360	MAROLLES	59384:MAROLLES
010000159387	MARQUETTE-EN-OSTREVANT	010574200000	MARQUETTE-EN-OTREVANT	01800384	MARQUETTE-EN-OTREVANT	59652:WAVRECHAIN-SOUS-FAULX   59379:MARCO-EN-OSTREVANT   59387:MARQUETTE-EN-OSTREVANT
010000159389	MASNIERES	011042300000	MASNIERES	01800093	MASNIERES	59520:RUMILLY-EN-CAMBRESIS   59389:MASNIERES
010000159392	MAUBEUGE	011048700000	MAUBEUGE	01800119	MAUBEUGE	59190:ELESMES   59104:BOUSSOIS   59543:SAINT-REMY-DU-NORD   59365:LOUVROIL   59351:LIMONT-FONTAINE   59187:ECLAIBES   59291:HAUTMONT   59231:FERRIERE-LA-PETITE   59424:NEUF-MESNIL   59021:ASSEVENT   59103:BOUSSIERES-SUR-SAMBRE   59514:ROUSIES   59225:FEIGNIES   59230:FERRIERE-LA-GRANDE   59142:CERFONTAINE   59392:MAUBEUGE
010000159400	MERVILLE	011054000000	MERVILLE	01800130	MERVILLE	59400:MERVILLE
010000159402	MILLAM	011195300000	MILLAM	01800531	MILLAM	59402:MILLAM
010000159404	MOERES-LES-MOERES	010999600000	MOERES-LES-MOERES	01800539	MOERES-LES-MOERES	59404:MOERES
010000159405	MOEUVRES	011244300000	MOEUVRES	01800529	MOEUVRES	59405:MOEUVRES
010000159416	MORBECQÛE	010289800000	MORBECQÛE	01800014	MORBECQÛE	59578:STEENBECQÛE   59416:MORBECQÛE
010000259416	MORBECQÛE-MOTTE-AU-BOIS	010775200000	MORBECQÛE-MOTTE-AU-BOIS	01800584	MORBECQÛE-MOTTE-AU-BOIS	59416:MORBECQÛE
010000159418	MORTAGNE-DU-NORD	010775300000	MORTAGNE-DU-NORD	01800212	MORTAGNE-DU-NORD	59144:CHATEAU-L'ABBAYE   59434:NIVELLE   59594:THUN-SAINT-AMAND   59238:FLINES-LES-MORTAGNE   59393:MAULDE   59418:MORTAGNE-DU-NORD

Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération	Code Sandre de la station de dépurat	Nom de la station de dépurat	Code Sandre du système de collecte	Nom des systèmes de collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
010000159423	NEUF-BERQUIN	010574300000	NEUF-BERQUIN	01800385	NEUF-BERQUIN	59399:MERRIS   59615:VIEUX-BERQUIN   59582:STRAZEELE   59401:METEREN   59423:NEUF-BERQUIN
010000259429	NEUVILLE-SUR-ESCAUT-NOUVELLE	014025200000	NEUVILLE-SUR-ESCAUT-NOUVELLE	01800620	NEUVILLE-SUR-ESCAUT-NOUVELLE	59429:NEUVILLE-SUR-ESCAUT
010000159431	NIEPPE	010737900000	NIEPPE	01800041	NIEPPE	59431:NIEPPE
010000159670	NOORDPEENE	014021000000	NOORDPEENE	01800666	NOORDPEENE	59443:OCHTEZEELE   59436:NOORDPEENE
010000159439	NOYELLES-SUR-SAMBRE	011270700000	NOYELLES-SUR-SAMBRE	01800556	NOYELLES-SUR-SAMBRE	59439:NOYELLES-SUR-SAMBRE
010000159447	ONNAING	010250100000	ONNAING	01800002	ONNAING	59479:QUAROUBLE   59613:VICQ   59447:ONNAING
010000159448	OOST-CAPPEL	011195200000	OOST-CAPPEL	01800492	OOST-CAPPEL	59448:OOST-CAPPEL
010000159449	ORCHIES	011046600000	ORCHIES	01800111	ORCHIES	59029:AUCHY-LEZ-ORCHIES   59449:ORCHIES
010000159452	OSTRICOURT	010701800000	OSTRICOURT	01800389	OSTRICOURT	59452:OSTRICOURT
010000159453	OUDEZEELE	014004400000	OUDEZEELE	01800582	OUDEZEELE	59453:OUDEZEELE
010000159455	PAILLENCOURT-ESTRUN	010775400000	PAILLENCOURT-ESTRUN	01800401	PAILLENCOURT-ESTRUN	59219:ESTRUN   59645:WASNES-AU-BAC   59455:PAILLENCOURT
010000159456	PECQUENCOURT	010438300000	PECQUENCOURT	01800361	PECQUENCOURT	59113:BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES   59629:VRED   59501:RIEULAY   59456:PECQUENCOURT
010000159462	PHALEMPIN-CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	011038300000	PHALEMPIN-CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	01800080	PHALEMPIN-CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	59123:CAMPHIN-EN-CAREMBAULT   59462:PHALEMPIN
010000159463	PITGAM	010996600000	PITGAM	01800409	PITGAM	59463:PITGAM
010000159464	POIX-DU-NORD	010836200000	POIX-DU-NORD	01800141	POIX-DU-NORD	59472:PREUX-AU-BOIS   59194:ENGLEFONTAINE   59296:HECQ   59607:VENDEGIES-AU-BOIS   59060:BEAURAIN   59503:ROBERSART   59464:POIX-DU-NORD
010000159466	PONT-A-MARCQ-NOUVELLE	010836800000	PONT-A-MARCQ-NOUVELLE	01800142	PONT-A-MARCQ-NOUVELLE	59600:TOURMIGNIES   59398:MERICIGNIES   59466:PONT-A-MARCQ   59034:AVELIN   59411:MONS-EN-PEVELE   59197:ENNEVELIN
010000259469	PRADELLES-NOUVELLE	014023600000	PRADELLES-NOUVELLE	01800704	PRADELLES-NOUVELLE	59091:BORRE   59469:PRADELLES
010000159472	PREUX-AU-BOIS	011075500000	PREUX-AU-BOIS	01800472	PREUX-AU-BOIS	59503:ROBERSART   59472:PREUX-AU-BOIS
010000159474	PRISCHES	010790500000	PRISCHES	01800535	PRISCHES	59474:PRISCHES
010000159475	PROUVY-ROUVIGNIES-ZI	011257000000	PROUVY-ROUVIGNIES-ZI	01800153	PROUVY-ROUVIGNIES-ZI	59475:PROUVY   59302:HERIN   59515:ROUVIGNIES
010000159481	QUESNOY-LE-QUESNOY	010438200000	QUESNOY-LE-QUESNOY	01800033	QUESNOY-LE-QUESNOY	59363:LOUVIGNIES-QUESNOY   59259:GISSIGNIES   59619:VILLEREAU   59325:JOLIMETZ   59468:POTELLE   59481:QUESNOY
010000259481	QUESNOY-LE-QUESNOY-BEAUDIGNIES	011234300000	QUESNOY-LE-QUESNOY-BEAUDIGNIES	01800511	QUESNOY-LE-QUESNOY-BEAUDIGNIES	59057:BEAUDIGNIES   59518:RUESNES   59481:QUESNOY
010000159483	QUIEVELON	011239500000	QUIEVELON	01800558	QUIEVELON	59483:QUIEVELON

Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération	Code Sandre de la station de dépurat	Nom de la station d'épuration	Code Sandre du système de collecte	Nom des systèmes de collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
010000159487	RADINGHEM-EN-WEPPE	014022100000	RADINGHEM-EN-WEPPE	01800655	RADINGHEM-EN-WEPPE	59371:MAISNIL   59487:RADINGHEM-EN-WEPPE
010000159491	RAISMES-BEUVRAGES	011036800000	RAISMES-BEUVRAGES	01800073	RAISMES-BEUVRAGES	59027:AUBRY-DU-HAINAUT   59014:ANZIN   59459:PETITE-FORET   59079:BEUVRAGES   59491:RAISMES
010000159494	RAUCOURT-AU-BOIS	014005100000	RAUCOURT-AU-BOIS	01800578	RAUCOURT-AU-BOIS	59494:RAUCOURT-AU-BOIS
010000159496	REJET-DE-BEAULIEU	014026600000	REJET-DE-BEAULIEU	01800693	REJET-DE-BEAULIEU	59395:MAZINGHIEN   59496:REJET-DE-BEAULIEU
010000059497	RENESECURE	012022800000	RENESECURE	01800609	RENESECURE	59084:BLARINGHEM   59497:RENESECURE
010000159500	RIBECOURT-LA-TOUR	012010000000	RIBECOURT-LA-TOUR	01800572	RIBECOURT-LA-TOUR	59500:RIBECOURT-LA-TOUR
010000159284	ROSULT	0109999200000	ROSULT	01800410	ROSULT	59554:SARS-ET-ROSIERES   59109:BRILLON   59284:HASONN   59335:LECELLES   59403:MILLONFOSSÉ   59100:BOUSIGNIES   5951:SAMEON   59519:RUMEGIES   59511:ROSULT
010000159512	ROUBAIX-WATTRELOS	011056200000	ROUBAIX-WATTRELOS	01800136	ROUBAIX-WATTRELOS	59339:LEERS   59599:TOURCOING   59646:WASQUEHAL   59332:LANNOY   59367:LYS-LEZ-LANNOY   59090:BONDUES   59598:TOUFLEERS   59163:CROIX   59426:NEUVILLE-EN-FERRAIN   59299:HEM   59650:WATTRELOS   59378:MARCOËN-BAROEUL   59522:SAILLY-LEZ-LANNOY   59421:MOUVAUX   59512:ROUBAIX
010000159525	SAINS-DU-NORD-RAMOUSIES	010438100000	SAINS-DU-NORD-RAMOUSIES	01800032	SAINS-DU-NORD-RAMOUSIES	59525:SAINS-DU-NORD   59493:RAMOUSIES
010000159526	SAINT-AMAND-LES-EAUX-LECELLES	014021300000	SAINT-AMAND-LES-EAUX-LECELLES	01800072	SAINT-AMAND-LES-EAUX-LECELLES	59393:MAULDE   59335:LECELLES   59434:NIVELLE   59526:SAINT-AMAND-LES-EAUX
010000159528	SAINT-AUBERT	010711700000	SAINT-AUBERT	01800391	SAINT-AUBERT	59547:SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS   59485:QUIEVY   59622:VILLERS-EN-CAUCHIES   59533:SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI   59528:SAINT-AUBERT
010000159532	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	011201900000	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	01800538	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	59532:SAINT-GEORGES-SUR-L'AA
010000159534	SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	011270600000	SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	01800557	SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	59534:SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE
010000159537	SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON-HAMEAU-DU-CALVAIRE	010830500000	SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON-HAMEAU-DU-CALVAIRE	01800821	SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON-HAMEAU-DU-CALVAIRE	59537:SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON
010000159538	SAINT-MOMELIN	011195800000	SAINT-MOMELIN	01800496	SAINT-MOMELIN	59433:NIEURLET   59538:SAINT-MOMELIN
010000159540	SAINT-POL-SUR-MER-LA-SAMARITAINE	011202000000	SAINT-POL-SUR-MER-DUNKERQUE-LA-SAMARITAINE	01800498	SAINT-POL-SUR-MER-DUNKERQUE-LA-SAMARITAINE	59183:DUNKERQUE   59540:SAINT-POL-SUR-MER
010000159544	SAINT-SAULVE	010794900000	SAINT-SAULVE	01800046	SAINT-SAULVE	59544:SAINT-SAULVE
010000159545	SAINT-SOUPLET-HAMEAU-ESCAUFOURT	010828300000	SAINT-SOUPLET-HAMEAU-ESCAUFOURT	01800822	SAINT-SOUPLET-HAMEAU-ESCAUFOURT	59311:HONNECHY   59545:SAINT-SOUPLET

Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération	Code Sandre de la station d'épuration	Nom de la station d'épuration	Code Sandre du système de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
010000259546	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL-NOUVELLE	010832400000	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL-NOUVELLE	01800665	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL-NOUVELLE	59546:SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
010000159548	SAINT-WAAST	014010400000	SAINT-WAAST	01800602	SAINT-WAAST	59548:SAINT-WAAST
010000159549	SALESCHEES-NEUVILLE-EN-AVESNOIS	011260200000	SALESCHEES-NEUVILLE-EN-AVESNOIS	01800537	SALESCHEES-NEUVILLE-EN-AVESNOIS	59607:VENDEGIES-AU-BOIS   59425:NEUVILLE-EN-AVESNOIS   59549:SALESCHEES
010000159555	SARS-POTERIES	010248900000	SARS-POTERIES	01800302	SARS-POTERIES	59078:BEUGNIES   59555:SARS-POTERIES
010000159556	SASSEGNIES	014001900000	SASSEGNIES	01800615	SASSEGNIES	59556:SASSEGNIES
010000159557	SAULTAIN	010251300000	SAULTAIN	01800309	SAULTAIN	59471:PRESEAU   59166:CURGIES   59215:ESTREUX   59557:SAULTAIN
010000159558	SAULZOIR	010790400000	SAULZOIR	01800403	SAULZOIR	59289:HAUSSY   59415:MONTRECCOURT   59558:SAULZOIR
010000159563	SEMOUSIES	014025400000	SEMOUSIES	01800692	SEMOUSIES	59563:SEMOUSIES
010000159569	SIN-LE-NOBLE	010297700000	SIN-LE-NOBLE	01800025	SIN-LE-NOBLE	59513:ROUCOURT   59276:GUESNAIN   59170:DECHY   59569:SIN-LE-NOBLE
010000159571	SOLESMES	010297200000	SOLESMES	01800341	SOLESMES	59430:NEUVULLY   59108:BRIASTRE   59614:VIESLY   59541:SAINT-PYTHON   59571:SOLESMES
010000359571	SOLESMES-HAMEAU-AMERVAL	010826000000	SOLESMES-HAMEAU-AMERVAL	01800801	SOLESMES-HAMEAU-AMERVAL	59571:SOLESMES
010000259571	SOLESMES-OVILLERS	012023200000	SOLESMES-OVILLERS	01800722	SOLESMES-OVILLERS	59246:FOREST-EN-CAMBRESIS   59571:SOLESMES
010000159572	SOLRE-LE-CHATEAU	010574800000	SOLRE-LE-CHATEAU	01800036	SOLRE-LE-CHATEAU	59148:CLAIRFAUTS   59572:SOLRE-LE-CHATEAU
010000259572	SOLRE-LE-CHATEAU-HAMEAU-EPINE	010829600000	SOLRE-LE-CHATEAU-HAMEAU-EPINE	01800795	SOLRE-LE-CHATEAU-HAMEAU-EPINE	59572:SOLRE-LE-CHATEAU
010000159574	SOMAIN	011079500000	SOMAIN	01800147	SOMAIN	59227:FENAIN   59203:ERRE   59574:SOMAIN
010000159579	STEENE	011043400000	STEENE	01800437	STEENE	59579:STEENE
010000159580	STEENVOORDE	011043800000	STEENVOORDE	01800101	STEENVOORDE	59580:STEENVOORDE   59587:TERDEGHEM
010000159581	STEENWERCK	011039200000	STEENWERCK	01800430	STEENWERCK	59581:STEENWERCK
010000159583	TAISNIERES-EN-THERACHE	014002000000	TAISNIERES-EN-THERACHE	01800725	TAISNIERES-EN-THERACHE	59583:TAISNIERES-EN-THERACHE
010000159584	TAISNIERES-SUR-HON	010826300000	TAISNIERES-SUR-HON	01800796	TAISNIERES-SUR-HON	59584:TAISNIERES-SUR-HON
010000159586	TEMPLEVE-EN-PEVELE	011041800000	TEMPLEVE-TEMPLEVE-EN-PEVELE	01800434	TEMPLEVE-TEMPLEVE-EN-PEVELE	59071:BERSEE   59197:ENNEVELIN   59129:CAPPELLE-EN-PEVELE   59586:TEMPLEVE
010000159592	THUMERIES	010768200000	THUMERIES	01800400	THUMERIES	59022:ATTICHES   59411:MONS-EN-PEVELE   59071:BERSEE   59592:THUMERIES
010000159599	TOURCOING-NEUVILLE-EN-FERRAIN	011249300000	TOURCOING-NEUVILLE-EN-FERRAIN	01800213	TOURCOING-NEUVILLE-EN-FERRAIN	59426:NEUVILLE-EN-FERRAIN   59352:LINSELLES   59279:HALLUIN   59508:RONCQ   59090:BONDUES   59599:TOURCOING

Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération	Code Sandre de la station de dépuración	Nom de la station de dépuración	Code Sandre du système de collecte	Nom des systèmes de collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
010000159601	TRELON	011051500000	TRELON	01800452	TRELON	59261:GLAGEON   59445:CHAIN   59601:TRELON
010000159603	TRITH-SAINT-LEGER	010290600000	TRITH-SAINT-LEGER	01800218	TRITH-SAINT-LEGER	59475:PROUVY   59288:HAULCHIN   59515:ROUVIGNIES   59589:THIANT   59369:MAING   59407:MONCHAUX-SUR-ECAILLON   59603:TRITH-SAINT-LEGER
010000159606	VALENCIENNES	0110333500000	VALENCIENNES	01800063	Valenciennes	59564:SENTINELLE   59221:FAMARS   59383:MARLY   59032:AULNOY-LEZ-VALENCIENNES   59544:SAINT-SAULVE   59606:VALENCIENNES
010000159607	VENDEGIES-AU-BOIS	011260100000	VENDEGIES-AU-BOIS	01800514	VENDEGIES-AU-BOIS	59060:BEAURAIN   59607:VENDEGIES-AU-BOIS
010000159608	VENDEGIES-SUR-ECAILLON-SOMMAING-SUR-ECAILLON	0107944000000	VENDEGIES-SUR-ECAILLON-SOMMAING-SUR-ECAILLON	01800405	VENDEGIES-SUR-ECAILLON-SOMMAING-SUR-ECAILLON	59069:BERMERAIN   59127:CAPELLE   59575:SOMMAING   59204:ESCARMAIN   59537:SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON   59480:QUERENAING   59610:VERCHAIN-MAUGRE   59608:VENDEGIES-SUR-ECAILLON
010000159612	VERTAIN	0112342200000	VERTAIN	01800510	VERTAIN	59506:ROMERIES   59612:VERTAIN
010000159615	VIEUX-BERQUIN-SEC-BOIS	014020300000	VIEUX-BERQUIN-SEC-BOIS	01800727	VIEUX-BERQUIN-SEC-BOIS	59615:VIEUX-BERQUIN
010000159617	VIEUX-MESNIL	0112844000000	VIEUX-MESNIL	01800569	VIEUX-MESNIL	59283:HARGNIES   59617:VIEUX-MESNIL
010000159909	VILLENEUVE-D'ASCQ	0110424000000	VILLENEUVE-D'ASCQ	01800094	VILLENEUVE-D'ASCQ	59343:LESQUIN   59522:SAILLY-LEZ-LANNOY   59013:ANSTAINING   59660:WILLEMS   59355:L'OMME   59106:BOUVINES   59458:PERONNE-EN-MELANTOIS   59523:SAINGHIN-EN-MELANTOIS   59275:GRUSON   59256:FRETTIN   59410:MONS-EN-BAROEUL   59299:HEM   59602:TRESSINI   59146:CHERENG   59350:LILLE   59346:LEZENNES   59044:BAISIEUX   59247:FOREST-SUR-MARQUE   59009:VILLENEUVE-D'ASCQ
010000159619	VILLEREAU	0112660000000	VILLEREAU	01800530	VILLEREAU	59619:VILLEREAU
010000159625	VILLERS-POUICH-LA-VACQUERIE	0140227000000	VILLERS-POUICH-LA-VACQUERIE	01800736	VILLERS-POUICH-LA-VACQUERIE	59625:VILLERS-POUICH
010000159627	VILLERS-SIRE-NICOLE	0112710000000	VILLERS-SIRE-NICOLE	01800549	VILLERS-SIRE-NICOLE	59618:VIEUX-RENG   59072:BERSILLIES   59370:MAIRIEUX   59627:VILLERS-SIRE-NICOLE
010000159632	WALLERS	0110758800000	WALLERS	01800474	WALLERS	59064:BELLAING   59292:HAVELUY   59446:OISY   59302:HERIN   59632:WALLERS
010000159633	WALLERS-TRELON-WALLERS-EN-FAGNE	0111842000000	WALLERS-TRELON-WALLERS-EN-FAGNE	01800491	WALLERS-TRELON-WALLERS-EN-FAGNE	59633:WALLERS-TRELON
010000159634	WALLON-CAPPEL	0140056000000	WALLON-CAPPEL	01800583	WALLON-CAPPEL	59577:STAPLE   59366:LYNDE   59634:WALLON-CAPPEL
010000159635	WAMBAIX-SERANVILLERS-FORENVILLE	0112494000000	WAMBAIX-SERANVILLERS-FORENVILLE	01800513	WAMBAIX-SERANVILLERS-FORENVILLE	59567:SERANVILLERS-FORENVILLE   59635:WAMBAIX
010000159640	MARGNIES-LE-PETIT	0120241000000	MARGNIES-LE-PETIT	01800604	MARGNIES-LE-PETIT	59473:PREUX-AU-SART   59640:WARGNIES-LE-PETIT
010000159647	WATTEN	0103896000000	WATTEN	01800350	WATTEN	59307:HOLQUE   59647:WATTEN

Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération	Code Sandre de la station d'épuration	Nom de la station d'épuration	Code Sandre du système de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
010000159649	WATTIGNIES-LA-VICTOIRE	014028100000	WATTIGNIES-LA-VICTOIRE	01800706	WATTIGNIES-LA-VICTOIRE	59649:WATTIGNIES-LA-VICTOIRE
010000159657	WEST-CAPPEL	014028200000	WEST-CAPPEL	01800669	WEST-CAPPEL	59665:WYLDER   59657:WEST-CAPPEL
010000159661	WILLIES	014012100000	WILLIES	01800439	WILLIES	59661:WILLIES
010000259661	WILLIES-VAL-JOLY	011045200000	WILLIES-VAL-JOLY	01800713	WILLIES-VAL-JOLY	59198:EPPE-SAUVAGE   59661:WILLIES
010000159662	WINNEZEELLE	014006500000	WINNEZEELLE	01800601	WINNEZEELLE	59662:WINNEZEELLE
010000159663	WORMHOUT-NOUVELLE	010830200000	WORMHOUT-NOUVELLE	01800451	WORMHOUT-NOUVELLE	59210:ESQUELBEQ   59338:LEDRINGHEM   59663:WORMHOUT
010000259664	WULVERDINGHE-NOUVELLE	010832800000	WULVERDINGHE-NOUVELLE	01800858	WULVERDINGHE-NOUVELLE	59664:WULVERDINGHE
010000159666	ZEGERSCAPPEL	011284800000	ZEGERSCAPPEL	01800568	ZEGERSCAPPEL	59666:ZEGERSCAPPEL
010000259667	ZERMEZEELLE-ZERMEZEELLE	010828400000	ZERMEZEELLE-ZERMEZEELLE	01800656	*ZERMEZEELLE-ZERMEZEELLE	59655:WEMAERS-CAPPEL   59667:ZERMEZEELLE

**Le Secrétaire Général**



**Vu pour être annexé à mon arrêté  
en date du ...2.2.SEP...2024.....**



Pôle solidarité  
insertion

**Arrêté portant retrait d'agrément d'un mandataire judiciaire  
à la protection des majeurs dans le département du Nord**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 471-1, L. 471-2 2°, L. 472 et R. 472-7 ;

Vu le décret du 27 août 2020 nommant M. Simon FETET, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté d'agrément du 12 octobre 2015 qualifiant de mandataire judiciaire à la protection des majeurs à titre individuel de M. Dominique ROUCOU ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 février 2022 portant délégation de signature à M. Simon FETET, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mars 2022 fixant la liste départementale de mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales du département du Nord ;

Vu la lettre recommandée du 22 décembre 2021 de monsieur Dominique Roucou informant de son départ à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Considérant que la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs du Nord doit être actualisée ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

**ARRÊTE**

**Article 1** – Il est donné acte à M. Dominique ROUCOU demeurant, 12 rue de Flandre - 59240 Dunkerque, de la cessation de son activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département du Nord.

**Article 2** – En conséquence, l'agrément mentionné à l'article L. 472-1 du code de l'action sociale et des familles accordé à M. Dominique ROUCOU, pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département du Nord est retiré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Article 3 – De même, M. Dominique ROUCOU sera radié de la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales pour le département du Nord.

Article 4 – Le secrétaire général de la préfecture du Nord, le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté et de sa notification à l'intéressé, au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Lille, aux juridictions intéressées et de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Nord.

Fait à Lille, le 7 - AVR. 2022

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général



Simon FETET

ACCUEIL TELEPHONIQUE :  
03 27 94 7000

**DIRECTION GENERALE**

Tél. : 03 27 94 7010  
Fax. : 03 27 94 7014  
Email : dg@ch-douai.fr

**Nos Réf. :** RD/LL/LD

**DÉCISION n° 2022-18**  
*Annule et remplace la décision n° 2022-10*

**OBJET : Délégation de signature au personnel de direction**

Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'article L 6143-7 relatif aux compétences du Directeur d'établissement public de santé et D 6143-33 à 6143-35 relatifs aux délégations de signature par le Directeur d'un établissement public de santé,

Vu la loi n° 2009-879 du 27 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi 86-33 du 9 Janvier 1986 portant disposition statutaire relative à la fonction publique hospitalière,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Renaud DOGIMONT en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Douai en date du 10 Janvier 2013,

Vu la décision n°2013-34 en date du 30 août 2013 relative à l'attribution de délégation de signature au personnel de direction,

Vu la note de service du 26 Février 2015 nommant Madame Odile BARRE à la Direction Qualité et Gestion des risques,

Vu la note de service du 26 Janvier 2015 nommant Madame Martine SEILLIER Coordonnateur Général des Soins,

Vu la note de service du 27 décembre 2017 nommant Monsieur Franck LAUREYNS à la Direction de la Stratégie, des Affaires Médicales, et de la Communication,

Vu la note de service du 23 avril 2019 nommant Monsieur Kamal BAAZIZE à la Direction de l'Informatique et des Télécommunications,

Vu la note de service du 31 janvier 2020 nommant Madame Catherine DUME à la Direction des Affaires financières et de la Performance,

Vu la note de service du 9 avril 2021 plaçant les secrétariats médicaux sous la responsabilité de Madame Odile BARRE en charge de la Direction de la Qualité, de la Gestion des risques et de la patientèle,

Vu la note de service du 7 janvier 2022 attribuant l'intérim de la Direction des Ressources Humaines à Madame Caroline GAILLARD,

Vu la note de service du 7 mars 2022 nommant Alain LABOUREUR à la Direction des Services Techniques,

Vu la note de service du 11 mars 2022 plaçant le service de sécurité incendie, de la sûreté et de l'environnement sous la responsabilité de Monsieur Alain LABOUREUR en charge de la Direction des Services Techniques,

Vu la note de service du 4 avril 2022 nommant Maxime GUILLOUX à la Direction des Supports Logistiques et d'Appui aux activités de soins,

## **CHAPITRE I - DELEGATION DE SIGNATURE**

### **Article 1er : Délégation générale en cas d'absence ou d'empêchement**

#### **Article 1.1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Renaud DOGIMONT**, Directeur, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation est donnée, pour la durée de ses fonctions, à **Madame Linda LEGRAND**, Secrétaire Générale, à l'effet de signer les actes suivants :

- sa correspondance avec les autorités de tutelle, le Président du Conseil de surveillance et les membres de cette instance, le Président de la Commission Médicale d'Etablissement, les élus,
- les notes de service et les notes d'information relatives à la Direction générale et à l'organisation institutionnelle,
- les décisions de mise en stage, de titularisation des personnels non médicaux et d'installation des praticiens hospitaliers,
- les décisions de recrutement et avenants aux contrats des personnels médicaux,
- l'ensemble des pièces relatif à la comptabilité des affaires médicales : engagement et ordonnancement des dépenses, pièces justificatives de dépenses, ordres de reversement, demandes d'émission, d'annulation ou de réduction de titres de recette, visa de service fait, certificats administratifs, réponses aux suspensions de paiement et aux rejets,
- les actes ayant trait à la gestion des membres de l'équipe de direction et des personnels placés sous son autorité directe,
- les décisions de sanctions disciplinaires,
- les tableaux de gardes et d'astreinte du personnel médical et des administrateurs de garde,
- les décisions d'admission à l'EHPAD et en USLD,
- les actes d'engagement des marchés et contrats d'un montant  $\geq$  à **500 000** euros H.T en section d'exploitation et d'investissement,
- les actes juridiques relatifs aux cessions, acquisitions et aliénations du patrimoine de l'établissement,
- tous courriers, documents, notes d'information qu'il paraît utile aux directeurs adjoints de faire signer par le Directeur à l'exception de ceux dont la signature a été déléguée selon les modalités définies ci-après.

#### **Article 1.2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Renaud DOGIMONT**, Directeur, et de **Madame Linda LEGRAND**, Secrétaire Générale, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation est donnée, pour la durée de ses fonctions, à **Madame Martine SEILLIER**, Coordonnateur Général des Soins, à l'effet de signer au nom du Directeur toutes les correspondances, actes, décisions, conventions, marchés, ou contrats visées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 1.3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Renaud DOGIMONT**, Directeur, délégation de signature est donnée à **Madame Leila LANGRENEZ**, FF Cadre Supérieur de Santé aux fins de signer :

- les décisions d'admission à l'EHPAD et en USLD,
- les documents et courriers relatif au Pôle de gériatrie à l'exception des conventions et contrats de toute nature imputés aux Budgets du pôle de Gériatrie.

### **Article 1.4 :**

Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde dans les conditions définies par décision n°2019-59 du 6 novembre 2019.

### **Article 1.5 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Renaud DOGIMONT**, Directeur, de **Madame Linda LEGRAND**, Secrétaire Générale et de **Madame Martine SEILLIER**, Coordonnateur Général des Soins, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation est donnée à **Monsieur Franck LAUREYNS**, Directeur adjoint en charge de la Direction de la Stratégie, des Affaires médicales et de la Communication, pour la durée de ses fonctions, à l'effet de signer au nom du Directeur toutes les correspondances, actes, décisions, conventions, marchés, ou contrats visées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 2.1 : Délégation de signature en matière financière, comptable et gestion de la facturation**

Délégation de signature est donnée à **Madame Catherine DUME**, Directrice Adjointe en charge de la Direction des Affaires Financières et de la Performance aux fins de signer :

- Tous les courriers, décisions, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement de la Direction des Affaires financières et de la Performance.
- Les ordonnances de paiement pour tous les budgets de l'établissement et les pièces justificatives de dépenses.
- Les ordres de recettes pour tous les budgets de l'établissement.
- Les courriers relatifs aux opérations d'emprunt et aux contrats de crédit-bail hors les conventions elles-mêmes.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Catherine DUME**, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation est donnée à **Monsieur Jérôme LECAILLE**, Attaché d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 2.1. En cas d'empêchement de **Monsieur Jérôme LECAILLE**, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, **Madame Sophie KOSCIANSKI**, Attachée d'Administration Hospitalière a délégation de signature pour l'ensemble des actes visés à l'article 2.1.

### **Article 2.2 : Délégation de signature en matière de gestion de la facturation du service clientèle**

Délégation de signature est donnée à **Madame Sandra LESAFFRE**, Adjoint des Cadres aux fins de signer les documents relatifs aux affaires suivantes :

- Les documents relatifs à la facturation des séjours patients (bordereaux de recettes, courriers de réclamation de la facturation).
- La feuille de soins pour les forfaits techniques d'imagerie.
- Les lettres d'envoi des sommes à payer.

En cas d'empêchement de **Madame Sandra LESAFFRE**, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, **Monsieur Jérôme LECAILLE**, Attaché d'Administration Hospitalière, a délégation de signature pour l'ensemble des actes mentionnés à l'article 2.2.

### **Article 3 : Délégation de signature en matière de gestion des ressources humaines non médicales**

#### **Article 3.1 :**

**Madame Caroline GAILLARD**, Attachée d'administration hospitalière, assure l'intérim de la Direction des Ressources Humaines. Délégation de signature est donnée à **Madame Caroline GAILLARD** aux fins de signer :

- Tous les actes, courriers, décisions, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines.
- Tous les actes, décisions ou conventions relatifs à la gestion du personnel non médical dont :
  - L'ensemble des pièces relatif à la comptabilité de la Direction des ressources humaines : engagement et ordonnancement des dépenses, pièces justificatives de dépenses, ordres de reversement, demandes d'émission, d'annulation ou de réduction de titres de recette, visa de service fait, certificats administratifs, réponses aux suspensions de paiement et aux rejets.
  - Les autorisations de cumul d'emplois et de rémunération.
  - L'ensemble des actes relatifs à la carrière, aux contrats, au recrutement, aux Commissions Administratives Paritaires Locales, à la retraite, à la rémunération des personnels non médicaux.
  - L'ensemble des actes ayant trait à la gestion des conditions de travail et à la prévention des risques professionnels.
  - L'ensemble des actes relatifs à l'orientation professionnelle, la formation professionnelle continue, aux études promotionnelles, à la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences.
  - L'ensemble des pièces relatives aux actions sociales.
- Les documents relatifs au système d'information RH.
- Les pièces ou actes suivants relatifs aux marchés publics de la Direction des ressources humaines dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect de la réglementation :

#### **Lancement de la procédure**

- Les formulaires de lancement encadrant les publications d'avis d'appel public à la concurrence et les annonces relatives aux marchés à procédure adaptée.

#### **Analyse des candidatures et des offres**

- Les procès-verbaux d'ouverture des plis relatifs aux candidatures des sociétés soumissionnaires.
- Les courriers de demande de compléments de candidature des candidats.
- La liste des candidats autorisés à présenter une offre (appel d'offres restreint, procédures négociées...), à réaliser des prestations (marchés de conception-réalisation), admis à concourir (concours), admis à négocier (marchés de maîtrise d'œuvre).
- Les courriers d'invitation des candidats retenus à présenter une offre (appel d'offres restreint, procédures négociées...).
- Les notifications de l'engagement du dialogue et de la fin de la discussion aux candidats admis à présenter une offre (procédure de dialogue compétitif).
- Les courriers de demande de précisions sur la teneur de l'offre des candidats.
- Les rapports d'analyse des offres.
- Les rapports de présentation.
- Les courriers d'information des candidats non retenus du rejet de leur candidature ou de leur offre.

- Les courriers d'information des candidats de la déclaration infructueuse ou sans suite d'une consultation.
- La mise au point du marché avec l'attributaire.

### **Attribution et notification des marchés**

- Les actes d'engagement relatifs aux marchés à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 euros H.T.
- Les actes d'engagement relatifs aux marchés à procédure adaptée dont le montant est compris entre 90 000 euros H.T et 500 000 euros H.T après avis favorable de la commission des marchés.
- La notification du marché au titulaire.

### **Exécution des marchés**

- Les ordres de service.
- Les actes de sous-traitance relatifs aux marchés à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 euros H.T.
- Les actes de sous-traitance relatifs aux marchés à procédure adaptée dont le montant est compris entre 90 000 euros H.T et 500 000 euros H.T après avis favorable de la commission des marchés.
- Les formulaires de demande d'avenant.
- Les avenants relatifs aux marchés à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 euros H.T.
- Les avenants relatifs aux marchés à procédure adaptée dont le montant est compris entre 90 000 euros H.T et 500 000 euros H.T après avis favorable de la commission des marchés.
- Les actes de passation d'un marché complémentaire, d'un marché similaire et des modifications du marché en cours d'exécution en application des dispositions de l'article 139 du décret du 25 mars 2016.
- Les décisions de poursuivre relatives aux marchés à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 euros H.T.
- Les décisions de poursuivre relatives aux marchés à procédure adaptée dont le montant est compris entre 90 000 euros H.T et 500 000 euros H.T après avis favorable de la commission des marchés.
- Les procès-verbaux de réception avec ou sans réserve, les décisions de réception et de mise en service d'un matériel.
- Les décomptes globaux définitifs.
- Les certificats administratifs.
- Les courriers de mise en demeure et d'application de pénalités de retard.
- Les courriers prononçant la résiliation des marchés.

### Article 3.2 :

Ont en outre délégation pour la signature pour les pièces et actes relevant de leurs domaines de compétences :

↳ **Madame Maryline DURLAKIEWICZ**, Adjoint des Cadres, pour les courriers suivants :

#### Formation continue :

- Inscriptions
- Retours de convention
- Ordres de mission ponctuels (formation)
- Bons de transports SNCF
- Réponses négatives demandes de formation hors plan
- Attestations (prise en charge frais étude promo, formations réalisées, attestations de stage etc.)
- Envoi des documents de présentation aux instances
- Ouvertures de sessions AFGSU
- Imprimés de demande de repas des formateurs externes
- Réponses aux stages (positives et négatives)
- Réponses négatives des contrats professionnels ou alternance
- Réponses alternances BP Prépa pharmacie
- CGOS : bordereau d'envoi prêt trésorerie

#### Services civiques

- Courriers divers / d'information / d'échange avec l'Agence du Service civique ou la DDCS

↳ **Madame Peggy GRANDIN**, Adjoint des Cadres, pour les courriers suivants :

#### Contrats :

- Attestations de temps partiel pour les titulaires et contractuels

#### Retraites :

- Courriers d'information destinés aux agents, relatifs aux devis établis par la C.N.R.A.C.L. pour le rachat des années de contractuels (validation de carrières).
- Réponses aux demandes de simulation de pension
- Courriers d'information et d'alerte pour date de départ en retraite

#### Médailles :

- Courriers aux agents suite à une demande de médaille
- Commande des médailles à la DSLA

↳ **Madame Valérie WOJTKOWIAK**, Adjoint des Cadres, pour les courriers suivants :

- Bordereaux de transmissions des procès-verbaux des réunions, des instances du CHSCT.
- Courriers d'information aux agents pour les consignes préalables à la reprise d'activité après absence pour maladie ordinaire, maternité et AT.
- Courriers aux agents de demande de certificat médical de prolongation de soins ou certificat final descriptif après AT.
- Maternité : courriers date de congé maternité, courriers heure de grossesse
- AT : courrier visite médicale suite AT ou MP, courrier AT pour CHSCT, courriers de relance (certificat prolongation soins AT)
- Arrêt maladie : courrier 30 jours d'arrêt (visite médicale), attestations
- Fiche de renseignements commission de réforme
- Convocations et fiches de renseignements SAMETH
- Congés paternité
- Comité Médical : convocations, demandes de bon de transport

#### Carrières :

- Attestations diverses

↳ **Madame Sylvie COPIN**, Adjoint des Cadres, pour les courriers suivants :

- Etats de frais de déplacements ≤ à 50 €.
- Courriers d'accusé réception de relevés IBAN ou RIP pour virement de salaire.



- Attestations Pôle Emploi.
- Attestations de supplément familial de traitement.
- Attestations de salaire
- Bordereau d'envoi TP

↳ **Madame Sarah BENAÏSSI**, Adjoint des Cadres, pour les courriers suivants :

- Fiches de suivi du temps syndical.
- Formulaire de dépôt des jours sur CET pérenne et droit d'option.
- Formulaire de report des congés annuels.

#### **Article 4 : Délégation de signature en matière de stratégie et de communication**

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Franck LAUREYNS**, Directeur Adjoint en charge de la Stratégie et de la Communication, aux fins de signer :

- Tous les actes, courriers, décisions, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement de la Direction de la Stratégie et de la Communication.
- Les correspondances internes et externes réalisées dans le cadre des missions dévolues à la Direction de la Stratégie et de la Communication.
- L'ensemble des pièces visant à engager, réceptionner et liquider après vérification du service fait les dépenses afférentes aux articles et chapitres du budget principal et des budgets annexes de tous les budgets de l'établissement hors champs de la Direction du Pôle de Gériatrie, dans la limite des crédits autorisés pour l'année à la Direction de la stratégie et de la communication, et dans le respect de la réglementation.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Franck LAUREYNS**, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation est donnée à **Madame Marie DUEZ-CALZADA**, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 4.

#### **Article 5 : Délégation de signature en matière d'affaires médicales**

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Franck LAUREYNS**, Directeur Adjoint en charge des Affaires Médicales, aux fins de signer :

- Tous les actes, courriers, décisions, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement la Direction des affaires médicales.
- Tous les actes, décisions ou conventions relatifs à la gestion du personnel médical, pharmaceutique et odontologique dont :
  - L'ensemble des actes relatifs à la carrière, au recrutement, aux positions statutaires et cessations de fonctions des médecins, pharmaciens et odontologistes de l'établissement.
  - L'ensemble des actes relatifs à la rémunération dont les justificatifs des éléments variables de la rémunération.
  - Les tableaux de gardes et d'astreintes du personnel médical en prenant les mesures nécessaires afin de garantir la permanence des soins médicale et la continuité de service.
  - L'ensemble des actes relatifs à la formation professionnelle et à la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences.

En cas d'empêchement de **Monsieur Franck LAUREYNS**, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, **Madame Marie DUEZ-CALZADA**, Attachée d'Administration Hospitalière a délégation de signature pour l'ensemble des actes mentionnés à l'article 5.

**Article 6 : Délégation de signature en matière de gestion des supports logistiques et d'appui aux activités de soins.**

**Article 6.1 :**

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Maxime GUILLOUX**, Directeur adjoint en charge de la Direction des Supports Logistiques et d'Appui aux activités de soins, aux fins de signer :

- Tous les actes, courriers, décisions, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement de la Direction des Supports Logistiques et d'Appui aux activités de soins.
- Les actes juridiques relatifs au patrimoine à l'exception des actes de cession, d'acquisition et d'aliénation.
- Les correspondances internes et externes réalisées dans le cadre des missions dévolues à la Direction des Supports Logistiques et d'Appui aux activités de soins.
- Les conventions de mise à disposition d'accords-cadres conclus par des centrales d'achat.

Dans le cadre des missions dévolues à la Direction des Supports Logistiques et d'Appui aux activités de soins, délégation de signature est accordée à **Monsieur Maxime GUILLOUX** aux fins :

- D'engager, réceptionner et vérifier (vérification du service fait et des factures, signature de celles ci), les dépenses afférentes aux articles et chapitres des différents budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect de la réglementation, en particulier celle des marchés publics, pour les dépenses comprises entre 15 000 euros H.T et 500 000 euros H.T.
- De signer les pièces ou actes suivants relatifs aux marchés publics de la Direction des Supports Logistiques et d'Appui aux activités de soins dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect de la réglementation :

**Lancement de la procédure**

- Les formulaires de lancement encadrant les publications d'avis d'appel public à la concurrence et les annonces relatives aux marchés à procédure adaptée.

**Analyse des candidatures et des offres**

- Les procès-verbaux d'ouverture des plis relatifs aux candidatures des sociétés soumissionnaires.
- Les courriers de demande de compléments de candidature des candidats.
- La liste des candidats autorisés à présenter une offre (appel d'offres restreint, procédures négociées...), à réaliser des prestations (marchés de conception-réalisation), admis à concourir (concours), admis à négocier (marchés de maîtrise d'œuvre).
- Les courriers d'invitation des candidats retenus à présenter une offre (appel d'offres restreint, procédures négociées...).
- Les notifications de l'engagement du dialogue et de la fin de la discussion aux candidats admis à présenter une offre (procédure de dialogue compétitif).
- Les courriers de demande de précisions sur la teneur de l'offre des candidats.
- Les rapports d'analyse des offres.
- Les rapports de présentation.
- Les courriers d'information des candidats non retenus du rejet de leur candidature ou de leur offre.
- Les courriers d'information des candidats de la déclaration infructueuse ou sans suite d'une consultation.

- La mise au point du marché avec l'attributaire.

### **Attribution et notification des marchés**

- Les actes d'engagement relatifs aux marchés à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 euros H.T.
- Les actes d'engagement relatifs aux marchés à procédure adaptée dont le montant est compris entre 90 000 euros H.T et 500 000 euros H.T après avis favorable de la commission des marchés.
- La notification du marché au titulaire.

### **Exécution des marchés**

- Les ordres de service.
- Les actes de sous-traitance relatifs aux marchés à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 euros H.T.
- Les actes de sous-traitance relatifs aux marchés à procédure adaptée dont le montant est compris entre 90 000 euros H.T et 500 000 euros H.T après avis favorable de la commission des marchés.
- Les formulaires de demande d'avenant.
- Les avenants relatifs aux marchés à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 euros H.T.
- Les avenants relatifs aux marchés à procédure adaptée dont le montant est compris entre 90 000 euros H.T et 500 000 euros H.T après avis favorable de la commission des marchés.
- Les actes de passation d'un marché complémentaire, d'un marché similaire et des modifications du marché en cours d'exécution en application des dispositions de l'article 139 du décret du 25 mars 2016.
- Les décisions de poursuivre relatives aux marchés à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 euros H.T.
- Les décisions de poursuivre relatives aux marchés à procédure adaptée dont le montant est compris entre 90 000 euros H.T et 500 000 euros H.T après avis favorable de la commission des marchés.
- Les procès-verbaux de réception avec ou sans réserve hors opération de travaux, les décisions de réception et de mise en service d'un matériel.
- Les décomptes globaux définitifs hors opération de travaux.
- Les certificats administratifs.
- Les courriers de mise en demeure et d'application de pénalités de retard.
- Les courriers prononçant la résiliation des marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Maxime GUILLOUX**, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation est donnée à **Madame Christine HUDDLESTONE**, cadre supérieur de santé et à **Madame Sylvie DELACOURT**, adjoint des cadres à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 6.1.

## Article 6.2 :

Ont en outre délégation pour la signature pour les pièces et actes relevant de leurs domaines de compétences :

**Madame Sylvie DELACOURT**, Adjoint des Cadres, pour les dépenses d'un montant inférieur à 15 000 € H.T de la DSLA, hors travaux de maintenance.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Sylvie DELACOURT**, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation est donnée à **Madame Delphine SAVARY**, Ouvrier principal et à **Madame Christine HUDDLESTONE**, cadre supérieur de santé à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 6.2.

Contrairement à la délégation de signature donnée à **Monsieur Maxime GUILLOUX**, la délégation de signature donnée à **Madame Christine HUDDLESTONE**, **Madame Delphine SAVARY**, **Madame Sylvie DELACOURT** ne s'applique pas aux actes ou document relatifs à la comptabilité Matières (toutes opérations relatives aux entrées ou sorties des denrées ou objets de consommation, validation des balances, constatation et validation des stocks existants, inventaires, etc.).

## Article 7 : Délégation de signature en matière de gestion de la pharmacie et du laboratoire

Délégation de signature est donnée à **Madame Pascale GUILLAIN**, Médecin chef du pôle médico-technique, et en cas d'empêchement à **Madame Véronique DEHONDT**, **Madame Cathy DEBRUILLE**, **Madame Cécile JONNEAUX**, **Madame Véronique VINCOURT**, **Monsieur Alberic PODVIN**, **Madame Aude CAMERLYNCK**, **Madame Guenaëlle FAURE**, **Madame Anaïs BARBIER**, **Madame Amandine WILECZEK**, **Monsieur Matthieu RAOULT**, **Madame Margaux MESSAGER**, pharmaciens, aux fins d'engager (commander), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux articles et chapitres ci-après des divers budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année :

H60211	SPECIALITES PHARMACEU.AMM NON LISTE
H60212	SPECIALITE PHARMACEUTIQUE AMM LISTE
H60213	SPECIALITE PHARMACEUTIQUE SOUS ATU
H602152	PRODUITS SANGUINS STABLES non liste
H60216	FLUIDES ET GAZ MEDICAUX
H60217	PRODUITS DE BASE
H602180	AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES
H602181	AUT.PROD.PHARM.: PROD.D'ORIGINE HUM
H602182	PRODUITS DE DECONTAMINATION
H602210	SONDES
H602211	FILS, LIGATURES et SUTURES
H602212	Petit Matériel Non stérile PH
H602213	Petit Mat. Usage Unique Sterilis PH
H602214	Pansements
H602221	Parentéral
H602222	Digestif
H602223	Génito-Urinaire
H602224	Respiratoire
H602225	Autres d'abord
H60223	Dispositifs médicaux stériles autre
H60225	Dispositifs médicaux d'endoscopie
H602261	DMI Figurant sur la liste
H602268	Autres DMI
H60227	DISPOSITIFS MEDICAUX POUR DIALYSE
H602281	Autres dispositifs médicaux
H6131584	LOCATION BOUTEILLES GAZ MEDICAUX
H672285	CHARGES CARACT MEDICAL AUTRES PHAR
H602361	PRODUITS DIETETIQUES ET DE REGIME P

### Article 7.1 :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur le Docteur Franck BERNARDI**, Médecin Chef de service du laboratoire, et en cas d'empêchement à **Madame le Docteur Sylvie HENDRIX**, praticien hospitalier et à **Monsieur Laurent CARLIER**, Cadre Supérieur de santé, aux fins d'engager (commander), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux articles et chapitres ci-après des divers budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année :

602 151	Produits sanguins labiles
602 24	Fournitures pour Laboratoire
611 132	Examens Laboratoires
613 1582	Locations matériel médical Laboratoire
615 1512	Entretien et réparation matériel médical labo
615 1621	Maintenance matériel médical labo
672 284	Charges à caractère médical autres labo
624 81	Transport de sang
624 824	Transport de biens labo
672 388	Charges à caractère hôtelier général labo

### Article 8 : Délégation de signature en matière qualité, gestion des risques et patientèle

#### Article 8.1 :

Délégation de signature est donnée à **Madame Odile BARRE**, Directeur adjoint en charge de la Qualité, de la Gestion des Risques et de la Patientèle, aux fins de signer :

- Tous les actes, courriers, décisions, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement de la Direction de la Qualité, de la Gestion des Risques et de la Patientèle.
- Les correspondances internes et externes réalisées dans le cadre des missions dévolues à la Direction Qualité, de la Gestion des Risques et de la Patientèle.
- Les mesures d'organisation du service clientèle du MCO :
  - Les correspondances et actes administratifs ayant trait aux admissions.
  - Les autorisations de poursuites par voie d'opposition à tiers détenteur.
  - Les lettres d'envoi des sommes à payer.
  - Les correspondances avec les régimes d'assurance maladie obligatoire et complémentaire.
  - Les mémoires ou états de dépôts de corps, autopsies ou examen médical.
- Les mesures d'organisation du service clientèle des secteurs psychiatriques adulte/enfant, de l'EHPAD et du CSAPA:
  - Les correspondances et actes administratifs ayant trait aux admissions.
  - Les autorisations de poursuites par voie d'opposition à tiers détenteur.
  - Les gratifications pour les hébergés.
  - Les lettres d'envoi des sommes à payer.
  - Les correspondances avec les régimes d'assurance maladie obligatoire et complémentaire.
  - Les mémoires ou états de dépôts de corps, autopsies ou examen médical.
  - Les documents relatifs aux soins psychiatriques, y compris les soins psychiatriques sous contrainte

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Odile BARRE**, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation est donnée à **Madame Souraya LOUBAT**, Ingénieur hospitalier à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 8.1.

En cas d'empêchement simultané de **Madame Odile BARRE** et de **Madame Souraya LOUBAT**, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation de signature est donnée à **Madame Stéphanie TALLEU**, Ingénieur hospitalier, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 8.1.

### **Article 8.2 :**

Délégation de signature est donnée à **Madame Samia REGHAISSIA**, Adjoint des Cadres aux fins de signer les documents relatifs aux affaires suivantes :

- Les mesures d'organisation du service clientèle des secteurs psychiatriques adulte/enfant, EHPAD et CSAPA.
  - Les correspondances et actes administratifs ayant trait aux admissions.
  - Les autorisations de poursuites par voie d'opposition à tiers détenteur.
  - Les gratifications pour les hébergés.
  - Les lettres d'envoi des sommes à payer.
  - Les correspondances avec les régimes d'assurance maladie obligatoire et complémentaire.
  - Les mémoires ou états de dépôts de corps, autopsies ou examen médical.
- Les soins psychiatriques, y compris les soins psychiatriques sous contrainte.

Délégation de signature pour les soins psychiatriques est donnée, en cas d'empêchement, dans les conditions définies par décision 2019-88 du 17 décembre 2019.

### **Article 8.3 :**

Procuration permanente est donnée à **Madame Samia REGHAISSIA** aux fins de représenter le Centre Hospitalier de Douai lors des audiences du Tribunal de Grande Instance de Douai relatives aux recours déposés à l'encontre de débiteurs de l'établissement.

### **Article 9 : Délégation de signature en matière d'informatique et de télécommunications**

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Kamal BAAZIZE**, Directeur Adjoint en charge de l'Informatique et des Télécommunications, aux fins de signer :

- Tous les actes, courriers, décisions, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement de la Direction de l'Informatique et des Télécommunications.
- Les correspondances internes et externes réalisées dans le cadre des missions dévolues à la Direction de l'Informatique et des Télécommunications.

Dans le cadre des missions dévolues à la Direction de l'Informatique et des Télécommunications, délégation de signature est accordée à **Monsieur Kamal BAAZIZE**, Directeur Adjoint, aux fins :

- D'engager, réceptionner et vérifier (vérification du service fait et des factures, signature de celles-ci), les dépenses afférentes aux articles et chapitres des différents budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect de la réglementation, en particulier celle des marchés publics, pour les dépenses inférieures à 500 000 euros H.T.
- De signer les pièces ou actes suivants relatifs aux marchés publics de la Direction de l'Informatique et des Télécommunications dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect de la réglementation :

#### **Lancement de la procédure**

- Les formulaires de lancement encadrant les publications d'avis d'appel public à la concurrence et les annonces relatives aux marchés à procédure adaptée.

#### **Analyse des candidatures et des offres**

- Les procès-verbaux d'ouverture des plis relatifs aux candidatures des sociétés soumissionnaires.

- Les courriers de demande de compléments de candidature des candidats.
- La liste des candidats autorisés à présenter une offre (appel d'offres restreint, procédures négociées...), à réaliser des prestations (marchés de conception-réalisation), admis à concourir (concours), admis à négocier (marchés de maîtrise d'œuvre).
- Les courriers d'invitation des candidats retenus à présenter une offre (appel d'offres restreint, procédures négociées...).
- Les notifications de l'engagement du dialogue et de la fin de la discussion aux candidats admis à présenter une offre (procédure de dialogue compétitif).
- Les courriers de demande de précisions sur la teneur de l'offre des candidats.
- Les rapports d'analyse des offres.
- Les rapports de présentation.
- Les courriers d'information des candidats non retenus du rejet de leur candidature ou de leur offre.
- Les courriers d'information des candidats de la déclaration infructueuse ou sans suite d'une consultation.
- La mise au point du marché avec l'attributaire.

#### **Attribution et notification des marchés**

- Les actes d'engagement relatifs aux marchés à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 euros H.T.
- Les actes d'engagement relatifs aux marchés à procédure adaptée dont le montant est compris entre 90 000 euros H.T et 500 000 euros H.T après avis favorable de la commission des marchés.
- La notification du marché au titulaire.

#### **Exécution des marchés**

- Les ordres de service.
- Les actes de sous-traitance relatifs aux marchés à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 euros H.T.
- Les actes de sous-traitance relatifs aux marchés à procédure adaptée dont le montant est compris entre 90 000 euros H.T et 500 000 euros H.T après avis favorable de la commission des marchés.
- Les formulaires de demande d'avenant.
- Les avenants relatifs aux marchés à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 euros H.T.
- Les avenants relatifs aux marchés à procédure adaptée dont le montant est compris entre 90 000 euros H.T et 500 000 euros H.T après avis favorable de la commission des marchés.
- Les actes de passation d'un marché complémentaire, d'un marché similaire et des modifications du marché en cours d'exécution en application des dispositions de l'article 139 du décret du 25 mars 2016.
- Les décisions de poursuivre relatives aux marchés à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 euros H.T.

- Les décisions de poursuivre relatives aux marchés à procédure adaptée dont le montant est compris entre 90 000 euros H.T et 500 000 euros H.T après avis favorable de la commission des marchés.
- Les procès-verbaux de réception avec ou sans réserve, les décisions de réception et de mise en service d'un matériel.
- Les décomptes globaux définitifs.
- Les certificats administratifs.
- Les courriers de mise en demeure et d'application de pénalités de retard.
- Les courriers prononçant la résiliation des marchés.

**Article 10 : Délégation de signature en matière de services techniques et de sécurité**

**Article 10.1 :**

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Alain LABOUREUR**, Directeur Adjoint en charge des Services Techniques, aux fins de signer :

- Tous les actes, courriers, décisions, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement du service travaux, maintenance, garage.
- Les correspondances internes et externes réalisées dans le cadre des missions dévolues au service travaux, maintenance, garage.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Alain LABOUREUR**, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation est donnée à **Monsieur Tanguy GRANDIN**, Ingénieur Hospitalier à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 10.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Tanguy GRANDIN**, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation est donnée à **Madame Séverine NEVE**, Ingénieur Chef à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 10.

**Article 10.2 :**

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Patrick MORANTIN**, Responsable Sécurité, afin de signer tous les actes établis dans le cadre des dépôts de plaintes, les auditions et les instructions de dossiers avec les partenaires extérieurs du Centre Hospitalier de Douai (Police, Gendarmerie...).

Délégation de signature est également donnée à **Monsieur Patrick MORANTIN**, Responsable Sécurité, pour l'élaboration des plans de prévention.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Patrick MORANTIN**, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation de signature est donnée à **Monsieur Michel GRZONKOWSKI**, chef d'équipe, afin de signer tous les actes visés à l'article 6.3.

**Article 11 : Délégation de signature en matière d'organisation des soins**

Délégation de signature est donnée à **Madame Martine SEILLIER**, Coordonnateur Général des Soins, aux fins de signer :

- Tous les actes, courriers, décisions, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement de la Direction des soins.
- Les correspondances internes et externes réalisées dans le cadre des missions dévolues à la Direction des Soins.



En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Martine SEILLIER**, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation est donnée à **Madame Fabienne LOISON**, Cadre Supérieur de Santé du pôle Mère-Enfant, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 11.

En cas d'empêchement simultané de **Madame Martine SEILLIER** et de **Madame Fabienne LOISON**, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation de signature est donnée à **Madame Laetitia GALAND**, Cadre Supérieur de Santé du pôle Spécialités médicales 1 à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 11.

## **Article 12 : Délégation de signature en matière d'affaires juridiques**

Délégation de signature est donnée **Monsieur Géry BUSSY**, Attaché d'Administration Hospitalière, pour les courriers et documents suivants :

- Courriers, décisions, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement de son service.
- Correspondances internes et externes réalisées dans le cadre des missions dévolues au service des affaires juridiques.

### ☞ Marchés publics :

- La réception des plis.
- Le registre des dépôts.
- Les courriers de demandes de compléments de pièces administratives.
- Les courriers accompagnants les différents types de notifications signés par le Directeur au titulaire d'un marché public.
- Les bordereaux de transmission au Centre des Finances Publiques.
- Les procès-verbaux de la Commission des marchés publics.

### ☞ Gestions des plaintes et réclamations :

- Les courriers relatifs aux plaintes et réclamations
- Les courriers relatifs à la gestion des contentieux auprès des organismes et des cabinets juridiques

### ☞ Accès aux données de santé :

- Les courriers relatifs à la communication des dossiers médicaux.

### ☞ Relation Hôpital, Police, Justice :

- Les Procès-verbaux de saisie de dossiers médicaux dans le cadre de commission rogatoire
- Les réquisitions dans le cadre de demandes d'informations urgentes

### ☞ Assurances :

- Les déclarations de sinistres à l'exception des assurances statutaires aux différentes compagnies d'assurances.
- Les courriers relatifs à la gestion administrative des sinistres à l'exception des assurances statutaires (expertise, compléments d'informations,
- Les courriers relatifs à la gestion des contentieux auprès des organismes et des Cabinets juridiques

### ☞ Sinistres :

- Les lettres d'acceptation suite à expertise de dédommagement de sinistre de dommage aux biens ou de dommage ouvrage

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Géry BUSSY**, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation de signature est donnée à **Madame Vanessa ZEBROCK**, Chargée des marchés publics, aux fins de signer les actes relatifs aux marchés publics :

- La réception des plis.
- Le registre des dépôts.

- Les courriers de demandes de compléments de pièces administratives.
- Les courriers accompagnants les différents types de notifications signés par le Directeur au titulaire d'un marché public.
- Les bordereaux de transmission au Centre des Finances Publiques.
- Les procès-verbaux de la Commission des marchés publics.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Géry BUSSY**, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation de signature est donnée à **Madame Brigitte SEGARD**, Attaché d'Administration Hospitalière - Chargée des relations avec les Usagers S.A.J. aux fins de signer les actes relatifs à la gestion des plaintes et réclamations, l'accès aux données de santé, les relations Hôpital, Police, Justice, les assurances et les sinistres.

**Article 13 : Délégation de signature en matière de marchés publics à passer pour le CENTRE HOSPITALIER DE SOMAIN**

Délégation de signature est donnée **Monsieur Didier NOULETTE**, Directeur des services économiques du Centre Hospitalier de SOMAIN, aux fins de signer les pièces ou actes suivants relatifs à la passation des marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 euros H.T. à conclure pour répondre aux besoins du Centre Hospitalier de SOMAIN et dans le respect de la réglementation en vigueur :

**Lancement de la procédure**

- Les formulaires de lancement encadrant les publications d'avis et annonces relatives aux marchés publics dont le montant est inférieur à 40 000 euros H.T.

**Analyse des candidatures et des offres**

- Les procès-verbaux d'ouverture des plis relatifs aux candidatures des opérateurs soumissionnaires.
- Les courriers de demande de compléments de candidature des candidats.
- Les courriers de demande de précisions sur la teneur de l'offre des candidats.
- La liste des candidats autorisés à présenter une offre ou admis à négocier.
- Les courriers d'invitation des candidats retenus à présenter une offre.
- Les rapports d'analyse des offres.
- Les rapports de présentation.
- Les courriers d'information des candidats non retenus du rejet de leur candidature ou de leur offre.
- Les courriers d'information des candidats de la déclaration infructueuse ou sans suite d'une consultation.
- La mise au point du marché avec l'attributaire.

**Attribution et notification des marchés**

- Les actes d'engagement relatifs aux marchés publics dont le montant est inférieur à 40 000 euros H.T.
- La notification du marché au titulaire.

## CHAPITRE II : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### **Article 14 :**

Ces délégations sont assorties de l'obligation pour les bénéficiaires :

- De respecter les procédures réglementaires et internes en vigueur et les règles garantissant le respect des principes fondamentaux de la commande publique que sont la liberté d'accès, la transparence et la bonne utilisation des deniers publics.
- De n'engager les dépenses que dans la limite des crédits limitatifs autorisés.
- De respecter précisément le champ de la délégation et l'étendue des compétences déléguées.
- De rendre compte au Directeur des opérations effectuées et d'être en mesure de justifier toutes les signatures apposées sur les actes, courriers, décisions, notes de service ou information.

### **Article 15 :**

La signature et le paraphe du titulaire de la délégation sont annexés à la présente délégation.

### **Article 16 :**

Conformément aux dispositions de l'article D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, la présente décision sera transmise, au Conseil de Surveillance, au comptable du Centre Hospitalier de Douai et sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

La présente décision sera également affichée sur des panneaux spécialement aménagés afin d'être consultée par les personnels et usagers conformément aux dispositions de l'article R. 6143-38 du Code de la Santé Publique.

### **Article 17 :**

La présente décision abroge les décisions antérieures portant sur les mêmes objets et est applicable à compter du 6 avril 2022.

DOUAI, le 5 avril 2022

Le Directeur  
du Centre Hospitalier de Douai,

Direction  
Générale

**Renaud DOGIMONT**

## **Destinataires :**

- ✉ Madame LEGRAND, Secrétaire Générale
- ✉ Monsieur LAUREYNS, Directeur de la Stratégie, des Affaires Médicales et de la Communication
- ✉ Madame DUEZ-CALZADA, Attachée d'Administration Hospitalière, Direction de la Stratégie, des Affaires Médicales et de la Communication
- ✉ Madame DUME, Directrice des Affaires Financières et de la Performance.
- ✉ Monsieur BAAZIZE, Directeur de l'Informatique et des Télécommunications.
- ✉ Madame SEILLIER, Coordonnateur Général des Soins, Direction des Soins.
- ✉ Madame BARRE, Directrice de la qualité, gestion des risques et patientèle
- ✉ Madame LOUBAT, Ingénieur Qualité, Direction qualité, gestion des risques et patientèle
- ✉ Madame TALLEU, Ingénieur Qualité, Direction qualité, gestion des risques et patientèle
- ✉ Madame GALAND, Cadre Supérieur de Santé Pôle Spécialités Médicales 1
- ✉ Madame LANGRENEZ, Cadre Supérieur de Santé Pôle Gériatrie
- ✉ Madame KOSCIANSKI, Attachée d'Administration Hospitalière, D.A.F.P.
- ✉ Monsieur LECAILLE, Attaché d'Administration Hospitalière, D.A.F.P.
- ✉ Madame REGHAISSIA, Adjoint des Cadres, Direction qualité, gestion des risques, patientèle
- ✉ Madame LESAFFRE, Adjoint des Cadres, D.A.F.P.
- ✉ Madame LECOEUR, T.S.H, Direction qualité, gestion des risques, patientèle
- ✉ Madame GAILLARD, Attachée d'Administration Hospitalière, D.R.H.
- ✉ Madame DURLAKIEWICZ, Adjoint des Cadres D.R.H.
- ✉ Madame WOJTKOWIAK, Adjoint des Cadres, D.R.H.
- ✉ Madame COPIN, Adjoint des Cadres, D.R.H.
- ✉ Madame GRANDIN, F.F. Adjoint des Cadres, D.R.H.
- ✉ Madame BENAÏSSI, Adjoint des Cadres, D.R.H.
- ✉ Madame SAVARY, Responsable Magasin D.S.L.A.
- ✉ Madame DELACOURT, Adjoint des Cadres D.S.L.A.
- ✉ Madame HUDDLESTONE, Responsable Hôtellerie, Diététique, Bionettoyage et Brancardage D.S.L.A
- ✉ Monsieur GUILLOUX, Directeur des Supports Logistiques et d'Appui aux activités de soins
- ✉ Monsieur LABOUREUR, Directeur des services techniques
- ✉ Madame NEVE, Ingénieur Chef
- ✉ Monsieur GRANDIN, Ingénieur Hospitalier
- ✉ Monsieur MORANTIN, Responsable Sécurité
- ✉ Monsieur GRZONKOWSKI, Chef d'équipe Sécurité D.S.L.A.
- ✉ Madame GUILLAIN, Chef du pôle médico-technique
- ✉ Madame BARBIER, Pharmacien
- ✉ Madame WILECZEK, Pharmacien
- ✉ Monsieur RAOULT, Pharmacien
- ✉ Monsieur PODVIN, Pharmacien
- ✉ Madame DEHONDT, Pharmacien
- ✉ Madame CAMERLYNCK, Pharmacien
- ✉ Madame DEBRUILLE, Pharmacien
- ✉ Madame JONNEAUX, Pharmacien
- ✉ Madame FAURE, Pharmacien
- ✉ Madame VINCOURT, Pharmacien
- ✉ Madame HENDRICX, Praticien Hospitalier Laboratoire
- ✉ Monsieur BERNARDI, Chef de service du Laboratoire
- ✉ Monsieur CARLIER, Cadre Supérieur de Santé Laboratoire
- ✉ Madame SEGARD, Attaché d'Administration Hospitalière - Chargée des relations avec les Usagers S.A.J.
- ✉ Monsieur BUSSY, Responsable des Affaires Juridiques
- ✉ Madame ZEBROCK, Chargée des Marchés Publics
- ✉ Madame LOISON, Cadre Supérieur de Santé du pôle Mère-Enfant
- ✉ Monsieur DESVAUX, Trésorier
- ✉ Monsieur NOULETTE, Directeur des services économiques du Centre Hospitalier de SOMAIN
- ✉ Registre des Actes Administratifs



## CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES

### DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

#### **Décision d'ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement d'un Technicien Supérieur Hospitalier- Spécialité du domaine techniques biomédicales**

\*\*\*\*\*

#### **LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES,**

Vu le code de la fonction publique,

Vu le décret n°2016-637 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,

Vu l'arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des spécialités des concours et des examens professionnels permettant l'accès aux premier et deuxième grades du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,

Vu l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités des concours externe sur titres, interne sur épreuves et du troisième concours permettant l'accès au grade de technicien supérieur hospitalier de 2<sup>ème</sup> classe du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,

Vu l'ouverture d'un concours externe sur titres publié sur le site de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France,

#### **DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Un concours externe sur titres pour l'accès au grade de Technicien Supérieur Hospitalier de deuxième classe est ouvert au centre hospitalier de Valenciennes en vue de pourvoir un poste de Technicien Supérieur Hospitalier – spécialité du domaine techniques biomédicales, selon la répartition ci-dessous :

- un poste au sein du service biomédical.

**ARTICLE 2 :** Le concours se déroulera dans les locaux du centre hospitalier de Valenciennes.



**ARTICLE 3 :** Ce concours externe sur titres est ouvert aux titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologuée au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités mentionnées aux articles 1<sup>er</sup> et 2 de l'arrêté du 12 octobre 2011, dans l'un des domaines correspondant aux fonctions statutairement dévolues aux techniciens supérieurs hospitaliers.

**ARTICLE 4 :** Le concours externe sur titres est constitué d'une phase d'admissibilité - sélection par le jury des dossiers des candidats - le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la spécialité ouverte ainsi que les éventuelles expériences professionnelles et d'une épreuve orale d'admission - entretien à caractère professionnel avec le jury-présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations, son aptitude à exercer les missions dévolues à un technicien supérieur hospitalier de deuxième classe, notamment dans la spécialité ouverte, ainsi que sa capacité à animer une équipe (exposé du candidat : 5mn au plus), et un échange avec le jury comportant des questions techniques relatives à la spécialité pour laquelle le candidat concourt visant à apprécier ses connaissances, son potentiel et son comportement face à une situation concrète (25 mn au plus). La durée totale de l'épreuve orale est de 45 minutes (coefficient 4).

**ARTICLE 5 :** Les candidatures, composées :

- d'une demande d'admission à concourir,
- d'un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les actions de formation suivies, et le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi
- des copies des titres de formation, certifications ou équivalences,
- d'une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des états membres de l'Union Européenne,
- le cas échéant, d'un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou pour les personnes n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national,
- éventuellement, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé,
- et tout autre document professionnel pouvant valoriser la candidature

sont à adresser, en **cinq exemplaires**, pour le **1<sup>er</sup> mai 2022** au plus tard, à Madame Anne Claude GRITTON – Directrice des Ressources Humaines du centre hospitalier de Valenciennes, Avenue Désandrouin, BP 479, 59 322 VALENCIENNES.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le directeur du centre hospitalier de Valenciennes est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'avis sera affiché au sein de l'établissement.

Fait à Valenciennes, le 1<sup>er</sup> avril 2022

Pour le Directeur et par délégation  
Le Directeur-Adjoint  
chargé des Ressources Humaines



Anne Claude GRITTON

## DELIBERATION N°2022-03-437

Conseil d'Administration de l'EPCC

Ecole Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais / Dunkerque-Tourcoing

Séance du 24 mars 2022

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le



ID : 059-200027324-20220324-2022\_03\_437\_M-DE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE ECOLE SUPÉRIEURE D'ART DU NORD-PAS DE CALAIS / DUNKERQUE-TOURCOING

SÉANCE DU 24 MARS 2022

#### DELIBERATION N°2022-03-437

**OBJET : Exonération des frais d'inscription pour les étudiants réfugiés d'Ukraine ou de nationalité ukrainienne**

#### **Membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :**

Yves DURUFLÉ, Leslie QUEMENER, Keren DETTON, Jean BODART, Sylvie GUILLET, Peter MAENHOUT, Martine KLEIN-HOLLEBEQUE, Edith VARET, Anthony MECHNAME, Nathalie POISSON COGEZ, Pauline FLORENT

#### **Membres du Conseil d'Administration excusés donnant mandat :**

- Georges-François LECLERC à Leslie QUEMENER,
- Fabienne CHANTELOUP à Martine KLEIN-HOLLEBEQUE,
- Maxime CABAYE à Edith VARET,
- David AYOUN à Nathalie POISSON COGEZ

#### **Personnes présentes ne participant pas aux votes :**

Thierry HEYNEN, Martial CHMIELINA-VERSCHAEVE, Anne RIVOLLET, Guillaume CORROENNE, Halima MEDJAHEDI, Solange SARRAT-LANGER, Cécile CALLEWAERT, Claire DE BACKER, Danièle BELE-FOUQUART

Nombre de membres au Conseil d'Administration : 20

Nombre de membres présents ou représentés : 15

Nombre de membres donnant procuration : 4

## DELIBERATION N°2022-03-437

Conseil d'Administration de l'EPCC

Ecole Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais / Dunkerque-Tourcoing  
Séance du 24 mars 2022

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-200027324-20220324-2022\_03\_437\_M-DE

Face à la détresse du peuple Ukrainien dans le cadre du conflit opposant l'Ukraine et la Russie, considérant l'engagement de la France à accueillir des réfugiés d'Ukraine ou de nationalité ukrainienne en situation précaire et conformément à l'esprit de solidarité porté par le gouvernement,

Il est proposé au Conseil d'Administration, d'exonérer, à compter de la rentrée 2022 / 2023, les étudiants réfugiés d'Ukraine ou de nationalité ukrainienne des frais d'inscription à l'ESÄ, ce pour une durée de 5 ans maximum sauf dérogation.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

**EMET** un avis favorable à l'exonération des frais d'inscription à l'ESÄ pour les étudiants réfugiés d'Ukraine ou de nationalité ukrainienne ;

**DISPOSE** que cette exonération sera effective à compter de la rentrée 2022/2023 pour une durée de 5 ans maximum sauf dérogation.

**La présente délibération est approuvée à l'unanimité.**

**Pour ampliation, certifié conforme,  
Le président du conseil d'administration,  
Mr Yves DURUFLÉ**



Certifié exécutoire par le président compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 06 avril 2022
- L'affichage le : 06 avril 2022